

**Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget
de la Ville de Genève pour l'exercice 2002**

TABLE DES MATIERES

Pages

I.	Présentation générale	
1.	Chiffres globaux	
II.	Options du Conseil administratif	
III.	Politique du Conseil administratif par département	
0.	Autorités	
0.1	Secrétariat général.....	
0.1.1	Administration centrale	
0.1.2	Service des relations extérieures	
0.1.3	Service des ressources humaines	
0.1.4	Contrôle financier	
1.	Département des finances et de l'administration générale	
1.1	Département des finances	
1.1.1	Gestion financière	
1.1.2	Rapports des services	
1.2	Administration générale	
1.2.1	Rapports des services	
2.	Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	
2.1	Conservation du patrimoine architectural	
2.2	Division de l'aménagement et des constructions	
2.2.1	Direction	
2.3	Service administration et opérations foncières, information et communication	
2.4	Service d'urbanisme	
2.5	Service d'aménagement urbain et éclairage public	
2.6	Service d'architecture	
2.7	Service des bâtiments	
2.8	Service de l'énergie	
2.9	Voirie	
3.	Département des affaires culturelles	
3.1	Secrétariat du département	
3.2	Service administratif et technique	
3.3	Service de la promotion culturelle	
3.4	Service aux artistes et acteurs culturels	
3.4.1	Art musical	
3.4.2	Arts de la scène	
3.4.3	Art contemporain	
3.4.4	Fonds municipal d'art contemporain (FMAC)	

- 3.4.5 Livre
- 3.4.6 Grand Théâtre
- 3.5 Conservatoire et jardin botaniques
- 3.6 Musées d'art et d'histoire
- 3.7 Musée d'ethnographie
- 3.8 Museum d'histoire naturelle
- 3.9 Bibliothèques et discothèques municipales
- 3.10 Bibliothèque publique et universitaire

4. Département des sports et de la sécurité

- 4.1 Service des sports
- 4.2 Service d'incendie et de secours
- 4.3 Service d'assistance et de protection de la population
- 4.4 Service des agents de ville et du domaine public

5. Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

- 5.1 Préambule
- 5.2 Délégation à la petite enfance
- 5.3 Service des écoles et institutions pour l'enfance
- 5.4 Service des espaces verts et de l'environnement
- 5.5 Service de l'état civil
- 5.6 Service des pompes funèbres et des cimetières
- 5.7 Service social
- 5.8 Délégation à la jeunesse

IV. Présentation financière

V. Projets d'arrêtés

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le Conseil administratif a l'honneur de vous présenter l'exposé des motifs à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2002.

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. Chiffres globaux

Conformément à l'article 48, lettre c), de la loi sur l'administration des communes (ci-après LAC), le Conseil administratif vous soumet le projet de budget 2002 dont les chiffres globaux sont les suivants:

- A. *Budget de fonctionnement* (sans les imputations internes, ni attribution aux financements spéciaux, ni subventions redistribuées)

Total des revenus nets	Fr. 933 745 436.–
Total des charges nettes	<u>Fr. 929 702 116.–</u>
Excédent de revenus présumé	<u>Fr. 4 043 320.–</u>

B. Budget des investissements

Total des dépenses brutes	Fr. 109 708 000.–
Total des revenus	<u>Fr. 5 573 000.–</u>
Investissements nets présumés	<u>Fr. 104 135 000.–</u>

C. Financement des investissements

Investissements nets présumés	Fr. 104 135 000.–
Autofinancement total	- <u>Fr. 144 701 040.–</u>
Excédent de financement	<u>Fr. 40 566 040.–</u>

II. OPTIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le budget 2002 a été élaboré avec le souci de rendre visible un certain nombre de projets mis en route au début de la législature. Cela afin de concrétiser une option fondamentale qui est celle de promouvoir une démocratie locale solidaire et responsable qui passe par le renforcement du service public au plan général.

Le Conseil administratif a mis en avant une option politique claire, soit le renforcement de ses prestations, tout en s'imposant des choix budgétaires de manière à ne pas reporter sur les prochains exercices des charges de fonctionnement excessives. Le Conseil a également décidé de faire un effort tangible en matière de remboursement de la dette.

Plusieurs principes ont guidé l'élaboration de ce budget 2002:

– *le développement durable:*

Le Conseil administratif s'est fait le porte-parole de cette ambition dans les enceintes internationales. En engageant une déléguée à l'Agenda 21, il a marqué sa volonté concrète de sensibiliser les services et les fournisseurs de l'administration municipale à l'exigence du développement durable. L'an prochain, il va porter une attention toute particulière au grand public, bénéficiaire et consommateur de prestations publiques.

– *le développement économique et social pour tous:*

Le Conseil administratif a mis en place toutes sortes de facilités pour accueillir dans notre ville des jeunes entreprises tout en prenant les mesures utiles pour que les personnes en marge de ces nouvelles données économiques soient soutenues.

– *les nouvelles technologies au service du plus grand nombre de citoyens:*

Pour tous ceux qui désirent rester en phase avec le troisième millénaire, nous allons développer un espace où ils peuvent se familiariser avec les nouvelles technologies. Un accent particulier a d'ores et déjà été mis sur les aînés.

– *le développement d'un service public de proximité en même temps que l'aménagement d'infrastructures sportives ou culturelles à l'échelle régionale:*

A cet égard, le Conseil va s'engager pour la réalisation d'un nouveau Musée d'ethnographie qui soit digne des richesses de notre patrimoine et de nos musées.

Dans le domaine des transports et de la circulation, nous allons poursuivre sur la voie de la concertation dans les quartiers, cela afin de permettre le développement des transports publics et l'aménagement de zones piétonnes favorisant la convivialité dans la cité et la santé de ses habitants.

De même, nous sommes en train de mettre sur pied une politique de la jeunesse qui soit un maillon de la nouvelle politique sociale de la Ville, tout comme la politique de nettoyage des bâtiments publics.

– *la promotion d'une politique de coopération digne de la réputation de Genève:*

Un effort important a déjà été fait, puisque la ville a augmenté sa contribution. Pour l'an prochain, c'est un million supplémentaire qui est inscrit au budget. Cet argent servira, d'une part, à poursuivre la politique actuelle de soutien aux associations genevoises qui travaillent en partenariat avec des interlocuteurs locaux et, d'autre part, et c'est une nouveauté, pour la coopération décentralisée, de ville à ville.

– *la mise en place d'outils de pilotage des subventions:*

Toute l'organisation de la politique de subventionnement de la petite enfance va être revue dans la perspective de l'extension du service public. En ce qui concerne les conventions de subventionnement avec les principaux acteurs culturels, des nouveaux instruments vont être mis en place afin de mieux piloter l'action municipale au service d'objectifs politiques précis et prédéterminés.

Voilà un programme qui se veut ambitieux pour Genève, pour mieux assurer son rayonnement dans le monde.

Pour tenter de le concrétiser, nous voulons faire de la concertation avec le personnel un outil de politique au quotidien. Il nous faudra donc développer des contacts avec le personnel de l'administration municipale: les cadres, la commission du personnel, les syndicats. La régularisation du personnel avec un statut de temporaire devra être achevée.

De plus, nous allons entreprendre de nombreuses actions pour développer la visibilité des prestations offertes par la Ville. Aujourd'hui, en effet, les administrations d'une ville comme la nôtre sont appelées à faire face à deux défis: cultiver leur identité locale et s'affirmer sur la scène internationale. Ces deux défis ne sauraient se satisfaire d'une administration relâchée et d'autorités attentistes.

III. POLITIQUE DU CONSEIL ADMINISTRATIF PAR DEPARTEMENT

0. Autorités

1. Département des finances et de l'administration générale
2. Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie
3. Département des affaires culturelles
4. Département des sports et de la sécurité
5. Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

0. Autorités

0.1 Secrétariat général

Le Secrétariat général comprend le Service des ressources humaines, le Service des relations extérieures et l'administration centrale. Ce dernier constituant l'épine dorsale du Secrétariat général et jouant le rôle d'interface entre le Conseil administratif et l'administration.

0.1.1 Administration centrale

Il s'agira, en 2002, pour le Secrétariat du Conseil administratif de renforcer le suivi, tant des affaires du Conseil administratif et des délégations constituées par ce dernier que des affaires du Conseil municipal. Par ailleurs, il conviendra de réaliser une nouvelle étape du projet Candide (CA – Network – Direction – Département: système d'information du Palais Eynard).

Un projet de refonte totale de la ligne graphique de la Ville de Genève sera initié, de manière à disposer d'une véritable identité visuelle sur laquelle doit pouvoir s'appuyer toute stratégie de communication. De même, on s'emploiera à renforcer la présence du Conseil administratif sur le terrain de l'information tant interne qu'externe. Des espaces électroniques de services et d'échanges entre la Ville et ses citoyens seront mis en service dans le cadre de la nécessaire évolution de la Ville de Genève vers la cyberadministration. Parallèlement, Intranet évoluera en un véritable vecteur d'information interne à l'administration sous la forme d'un portail donnant accès aux différentes applications informatiques de la Ville.

Dans le même temps, le Secrétariat du Conseil municipal finalisera le module «Homopoliticus», développera une nouvelle application informatique gérant les jetons de présence, tout en garantissant un délai de publication du *Mémorial* de trois mois au maximum.

L'Unité des archives élaborera et mettra à disposition le calendrier de conservation des délais communs de l'administration. Il formera les préposés aux archives à la gestion des documents actifs et semi-actifs et mettra à disposition toutes les descriptions sur Internet.

0.1.2 Service des relations extérieures

Les objectifs du Service des relations extérieures sont doubles. Le premier objectif est de préparer et de soutenir les actions du Conseil administratif visant au renforcement de la présence de la Ville de Genève tant au niveau local, régional, national qu'international. Dans le même temps, le service épaulera le Conseil administratif dans son action visant à promouvoir la Ville de Genève comme un nouvel acteur émergent au sein de la coopération internationale.

0.1.3 Service des ressources humaines

Outre l'accomplissement de ses missions telles qu'elles découlent des statuts, le Service des ressources humaines développera son rôle de conseil, d'appui et de

partenaire des services municipaux dans la gestion du personnel de l'administration municipale.

Pour l'année 2002, il conviendra de poursuivre et de mener à terme l'important chantier que constitue l'élaboration d'un statut du personnel du XXI^e siècle. Pour mener à bien cet objectif toute une série d'études devront être effectuées, par exemple en ce qui concerne la réduction du temps de travail.

Parallèlement, il s'agira notamment de poursuivre l'élaboration des fonctions-types de l'administration, de développer les techniques de recrutement et de mettre en place une formation adaptée aux objectifs à atteindre.

Le Service des ressources humaines s'emploiera à étudier et promouvoir toutes mesures susceptibles d'améliorer la sécurité et la santé au travail.

Enfin, le Service des ressources humaines mettra à disposition de nouveaux outils de gestion à même de répondre à l'évolution des besoins en matière de gestion du personnel.

Il engagera également des études en vue du remplacement des principales applications informatiques de gestion du personnel.

0.1.4 Contrôle financier

Le Contrôle financier, organe de révision et d'inspection interne de l'administration municipale, poursuivra en 2002 ses activités conformément aux dispositions légales et à son règlement.

Les ressources à sa disposition sont essentiellement constituées par le personnel (un directeur, un sous-directeur, un adjoint de direction, huit réviseurs et une secrétaire).

Le Contrôle financier dispose également d'un crédit budgétaire «Honoraires». L'essentiel des tâches, commandé par sa mission, pouvant être accompli par l'effectif du personnel, le montant du crédit inscrit au projet de budget 2002 sera consacré à la réalisation de mandats spéciaux.

Les autres rubriques figurant au budget du Contrôle financier n'appellent aucun commentaire particulier. Elles correspondent aux besoins du service estimés pour l'exercice 2002.

1. Département des finances et de l'administration générale

1.1 Département des finances

1.1.1 Gestion financière

a) *Fiscalité*

Le nombre des centimes additionnels est maintenu à 45,5 et demeure ainsi inchangé depuis 1984.

La première évaluation du centime additionnel, au cours du premier semestre de l'année, est toujours difficile à établir.

L'évolution de la masse salariale à Genève, qui constitue un indicateur important de la prévision, n'est connue que pour le premier trimestre de l'année en cours. Toutefois, les statistiques publiées dans ce domaine comportent presque toujours des fluctuations importantes sur le premier trimestre (observation basée sur le fait que certaines entreprises paient leurs cotisations salariales «CIAM-AVS» forfaitairement au cours de l'année civile). Ces variations importantes se stabilisent au fur et à mesure que l'on progresse dans l'année. La fiabilité des chiffres avancés au premier trimestre est moins bonne qu'à partir du deuxième semestre.

Par ailleurs, aucune évaluation des bénéfices des sociétés n'est possible en cours d'année.

La volatilité de l'évolution économique oblige à une certaine prudence quant à l'évolution des rentrées fiscales en 2002 par rapport aux comptes 2000.

Comme pour l'élaboration du budget 2001, nous avons élaboré nos prévisions fiscales sur la base des recommandations du groupe de perspectives économiques en matière d'évolution économique (PIB et inflation notamment); ces recommandations découlent des enquêtes économiques menées auprès des principaux instituts de prévisions économiques et des principaux établissements bancaires du pays.

Le tableau ci-après explicite les calculs de cette valeur fiscale pour 2002.

Estimation de la valeur du centime additionnel 2002

<i>Année</i>	(en milliers de francs)		<i>Total</i>
	<i>Personnes physiques</i>	<i>Personnes morales</i>	
2000			
Production effective	9 556	2 892	12 448
2001			
P. P. croissance 9,5%	+ 912		
P.M. décroissance 0,9%		- 26	+ 886
	10 468	2 866	13 334
2002			
P.P. croissance 5%	+ 523		
P.M. croissance 3,9%		+ 112	+ 635
	10 991	2 978	13 969

Les évaluations des rentrées fiscales portent sur une prévision de croissance de 2,2% du PIB en 2001. Quant à l'inflation, elle est estimée à 1,7% en 2001. Pour l'an 2002, il est prévu une croissance de 1,9% pour le PIB et de 1,4% pour l'inflation.

Cette croissance (PIB + inflation) prévisionnelle de 3,9% pour 2001 est prise en compte pour l'évaluation des rentrées fiscales. En ce qui concerne les personnes physiques, la progression du PIB est majorée d'un coefficient d'élasticité de 0,5.

b) *Plan de financement*

A. Décaissements	<i>(en millions de francs)</i>	
1. Investissements (crédits votés ou déposés)	65	
2. Investissements (projets)	39	
Investissements totaux		104
3. Remboursement des dettes venant à échéance		<u>100</u>
Total des décaissements		204

B. Encaissements

– Annuités d’amortissements réglementaires (autofinancement)	61	
– Amortissements complémentaires (autofinancement)	80	
– Excédent du budget de fonctionnement	4	
– Autofinancement net		<u>144</u>
Surplus de décaissements		60

Le détail de ces éléments figure dans les tableaux du projet de budget 2002 intitulés: «Budget des investissements» et «Dettes consolidées» de la Ville de Genève.

La charge financière des nouveaux emprunts à émettre entre le 30 juin 2001 et le 31 décembre 2002 a été estimée sur la base des hypothèses suivantes:

- taux d’intérêt: 4%
- prix d’émission: au pair (100%)

Ces conditions correspondent à la tendance des marchés des capitaux et de l’argent à fin juin 2001.

Le montant des nouveaux emprunts dépendra de la réalisation effective du programme d’investissements et des nouveaux crédits extraordinaires qui seront votés par le Conseil municipal.

Ces emprunts seront négociés, en temps opportun, aux meilleures conditions du moment.

1.1.2 Rapports des services

a) Contrôle de gestion

Le Contrôle de gestion a pour but de faciliter les décisions des services de l’administration, en leur permettant de suivre de plus près leurs activités et leurs prestations grâce à des outils d’observation et de contrôle.

Il vérifie que des objectifs clairs et précis sont assignés aux différents niveaux de l’administration, et que la réalisation de ces objectifs est continuellement mesurée. Il récolte des informations pertinentes sur les activités des services et les prestations, qu’il présente sous la forme de tableaux de bord.

Grâce aux données fournies par le Contrôle de gestion, les responsables hiérarchiques peuvent prendre des décisions en connaissance de cause, puis les adapter en cours de route en fonction des buts poursuivis et des résultats obtenus. Ils s’orientent vers une gestion par objectifs, en dépassant la gestion rétrospective reproduisant à l’identique (ou presque) les budgets annuels par nature.

Le contrôle de gestion doit par conséquent être compris comme une démarche par laquelle l'organisation porte un regard sur elle-même afin de garantir sa pérennité. Il s'agit d'un processus qui suppose l'enrichissement et l'apprentissage progressifs.

En résumé le contrôle de gestion vise à:

- faciliter la décision;
- introduire la visibilité des prestations et de leurs coûts;
- améliorer la communication entre les organes politiques et administratifs;
- orienter les différentes entités de la Ville de Genève vers une gestion par objectifs.

Activités

La mise en place du contrôle de gestion en Ville de Genève est un projet interdépartemental, s'inscrivant dans le long terme et qui comporte trois volets:

1. Réforme de la gestion des services
2. Réforme du mode d'attribution des subventions
3. Les grandes procédures et l'élaboration de tableaux de bord.

1. *Réforme de la gestion des services (comptabilité analytique et contrôle de gestion)*

Avant de généraliser l'expérience à l'ensemble des services de la Ville de Genève, cinq services pilotes se sont proposés pour tester les outils du contrôle de gestion.

Les cinq services en question, à savoir:

- la Direction des systèmes d'information;
- le Service de l'énergie;
- le Muséum d'histoire naturelle;
- le Service d'incendie et de secours et
- le Service des espaces verts et de l'environnement.

sont actuellement dotés d'une comptabilité analytique. Lors de la présentation du budget 2002 à la commission des finances, les services pilotes présenteront en plus des budgets par nature, leurs budgets par prestations.

De plus, les services pilotes présenteront à la commission des finances, en annexe au budget par prestations, les objectifs spécifiques pour les prestations et leurs indicateurs de réalisation.

L'évaluation intermédiaire du projet a été confiée à la société Evaluanda.

La généralisation du projet se poursuit dans cinq nouveaux services:

- le Secrétariat général;
- le Contrôle financier;
- la Gérance immobilière municipale;
- le Service des agents de ville et domaine public;
- le Service des bâtiments.

2. *Les subventions*

Une réflexion est lancée sur l'octroi des subventions municipales. Le Conseil administratif a choisi de débiter par le département des affaires culturelles, qui est en

train de mettre en place des moyens permettant de suivre, d'évaluer, de modifier ou de réorienter l'attribution des subventions.

Cette démarche permet de vérifier si l'impact des subventions sur le domaine concerné correspond aux objectifs fixés. Elle implique toutefois de redéfinir les relations que la Ville de Genève entretient avec ses subventionnés. C'est pourquoi, en 2001, le département des affaires culturelles (retenu comme département pilote) a poursuivi ses efforts dans les domaines suivants:

- Réalisation d'une base de données sur les subventions (BDS): les relations avec les subventionnés (demandes de subventions ponctuelles, versement de subventions annuelles, etc.) sont désormais entièrement répertoriées dans une base de données. Celle-ci fournit de nombreuses informations et permet de rationaliser le suivi des dossiers.
- Réalisation de l'inventaire des mises à disposition gratuites de locaux et d'énergie: 58 organismes subventionnés par le département bénéficient de subventions en nature, qui n'avaient jamais été répertoriées. Cet inventaire a été transmis au département des constructions, de l'aménagement et de la voirie, qui se chargera de chiffrer la valeur des mises à disposition et de les intégrer dans le budget et les comptes de la Ville.
- Refonte des «lettres d'attribution»: les lettres signées par le magistrat autorisant et confirmant chaque octroi de subvention ont été clarifiées et complétées. Elles comportent désormais une annexe énonçant les attentes de la Ville envers tous les subventionnés, qui doit être retournée signée pour accord.
- Poursuite des négociations en vue de la conclusion de «conventions de subventionnement» avec certains organismes subventionnés: trois projets de conventions, rédigés par le département, sont en cours de conclusion (signature) avec la Fondation de l'Orchestre de la Suisse romande (FOSR), l'association «La Bâtie – Festival de Genève» et l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR).
- Trois nouveaux projets de conventions sont en cours de préparation. Ces conventions clarifieront les attentes réciproques des partenaires et pourront fixer le montant des subventions pour plusieurs années. Elles seront accompagnées d'une évaluation, qui vérifiera le respect de certains critères ainsi que l'adéquation des résultats avec la politique culturelle des autorités.
- Le modèle de convention mis en place au département des affaires culturelles servira, en qualité de projet pilote, à la généralisation du modèle aux autres services de la Ville qui allouent des subventions.

3. *Les grandes procédures et tableaux de bord.*

a) Fixer des priorités

Très souvent les objectifs dans les services sont insuffisamment formalisés. Le Contrôle de gestion a pour but de:

- fixer des priorités claires dans la gestion des services par la fixation d'objectifs;
- évaluer au moyen d'indicateurs le degré de réalisation des objectifs.

b) Uniformiser la présentation des documents

Plusieurs documents de planification et de stratégie existent au sein de l'administration municipale. Cependant, ils manquent de coordination entre eux. Le Contrôle de gestion a aussi comme but d'uniformiser les documents.

c) Elaboration de tableaux de bord à l'attention du Conseil administratif

Ce projet s'inscrit dans un cadre beaucoup plus général qui est celui des objectifs politiques de la Ville déclinés en objectifs opérationnels pour les services.

Communication

Le Contrôle de gestion organise une série de présentations et d'informations au sein de la Ville de Genève afin de sensibiliser, informer et conseiller les différents interlocuteurs. Citons notamment:

- La mise en oeuvre de la plate-forme de dialogue et de coopération avec le Service des ressources humaines (développement de tableaux de bord concernant les données financières et sociales à remettre à l'ensemble des services).
- Poursuite des relations avec les autres administrations publiques ayant entrepris une démarche similaire en matière de contrôle de gestion. Ces réunions doivent permettre un échange d'idée et de points de vue afin de profiter des expériences de chacun. (Services industriels de Genève, Transports publics genevois, Etat de Vaud, Ville de Lausanne, Etat de Genève, etc.).
- Maintien de la formation destinée aux cadres de l'administration (environ 120 personnes) en fonction des besoins et dont le but est de former les participants afin de faciliter la mise en place du projet dans les services.
- Présentation des activités du service sur le site Intranet.

Structure, personnel et locaux

Le Contrôle de gestion dépend directement de la Direction du département des finances. Trois postes à 100% sont occupés par quatre personnes (deux hommes et deux femmes). Un stagiaire complète l'équipe dans la mesure du possible chaque année.

Le Contrôle de gestion a ses bureaux dans des locaux sis au 3^e étage du bâtiment A de la rue de l'Hôtel-de-Ville 5.

b) *Taxe professionnelle communale*

Mission du service

Inchangée.

Structure personnel et locaux

a) personnel

Le service est divisé en cinq sections distinctes.

La section des enquêtes assure la tenue du rôle des contribuables par la collecte et la mise à jour des informations.

Dès septembre 2001, une personne supplémentaire travaillera à la section enquêtes, qui comptera dès lors trois personnes. Les enquêteurs disposent de nombreuses sources de renseignements et mettent à profit tant les méthodes traditionnelles d'enquêtes que les nouvelles technologies de diffusion de l'information.

La section de taxation est chargée de produire les déclarations, les différents documents de rappel et, une fois les renseignements nécessaires collectés, les bordereaux de taxe qui sont expédiés aux contribuables.

Elle prend également en charge le service «après-vente» en répondant aux nombreuses demandes d'explication ou de rectification des contribuables.

La section du contrôle procède à la révision du travail effectué par le service en contrôlant la grande majorité de la production et effectue également d'éventuels contrôles externes.

La section comptabilité saisit les écritures et procède au recouvrement des impôts. Elle assure le suivi des démarches liées au contentieux.

Pour sa part, la direction, assistée d'une secrétaire, coordonne l'activité des différentes sections; elle est responsable des relations avec les contribuables, leurs mandataires ainsi que les différentes instances de recours, édicte les circulaires internes et externes et veille au respect des dispositions légales en la matière.

L'effectif du personnel comptera dès septembre 2001 16 postes, dont 3 enquêteurs, 8 taxateurs (dont l'adjointe à la comptabilité et au contentieux), 1 contrôleur, 1 secrétaire, 1 comptable, 1 adjoint de direction et 1 cheffe de service.

b) locaux

Les bureaux sont situés au 17, rue Pierre-Fatio, à Rive.

Le dossier relatif à l'aménagement et l'extension des locaux aux 1^{er}, 2^e et 3^e étages est en examen auprès des diverses commissions du Conseil municipal.

Objectifs

Le choix de renforcer la section des enquêtes est motivé par la volonté d'assurer un suivi régulier de l'enrôlement des contribuables et d'anticiper tout retard qui pourrait s'accumuler dans la tenue du rôle et qui aurait des incidences sur les objectifs budgétaires.

Il est prévu de maintenir et d'améliorer la formation des taxateurs et taxatrices en vue d'assurer une uniformité et une meilleure qualité de la taxation et de parvenir à une diminution du nombre de réclamations.

Activités

Le service poursuit son activité habituelle et obtient des résultats concluants. La direction réfléchit en permanence sur les possibilités d'améliorer, voire de repenser, les différents processus en vigueur au sein du service.

La commission permanente chargée par le Conseil d'Etat de revoir les coefficients de taxation applicables aux chiffres d'affaires des contribuables pour chacun des groupes professionnels, tâches auxquelles est étroitement lié le Service de la taxe professionnelle, reverra, d'ici la fin de l'année, une vingtaine de coefficients.

c) *Service de la comptabilité générale*

Mission du service

- Elaborer et publier le budget de la Ville de Genève, en suivre l'exécution.
- Tenir, clôturer et publier les comptes de la Ville de Genève.
- Former, assister et renseigner les services dans leurs tâches financières et comptables.

Structure personnel et locaux

Aucun changement n'est prévu pour 2002.

Objectifs généraux

Améliorer le niveau des connaissances du personnel comptable des services dans le but de renforcer le respect des prescriptions légales, des règlements et procédures.

Cet objectif sera atteint en intensifiant la formation des collaborateurs concernés.

d) *Service des assurances*

Rôle et mission

Le Service des assurances conclut les couvertures appropriées afin de protéger le patrimoine municipal contre les conséquences dommageables de certains événements tels que:

- l'incendie;
- les forces de la nature;
- les dégâts d'eau;
- les vols, etc.

Par ailleurs, il contracte des assurances temporaires afin de couvrir les objets d'art confiés par les prêteurs, notamment à l'occasion des expositions organisées par les musées municipaux.

Dans une société qui a de plus en plus tendance à vouloir chercher un responsable solvable lorsque survient un dommage, la Ville de Genève, en sa qualité

de propriétaire de nombreux ouvrages (bâtiments locatifs et administratifs, routes, sentiers, etc.), est très souvent actionnée en responsabilité civile.

A ce titre, le Service des assurances, en collaboration avec les compagnies d'assurances, a pour mission de défendre au mieux les intérêts de l'administration municipale.

Compétences

Le Service des assurances est en quelque sorte l'agent d'assurances de l'administration. Ce service est seul compétent pour négocier et gérer les contrats d'assurances de la Ville de Genève.

Gestion

L'activité principale de ce service consiste en la gestion des sinistres, plus de 1200 par année, toutes branches confondues.

Conseil

Il remplit le rôle de conseiller interne pour l'ensemble des services de l'administration qui le sollicite quotidiennement en matière d'assurances.

Par ailleurs et en collaboration avec le coordinateur santé et sécurité au travail, il a également pour mission de sensibiliser les services dits «porteurs de risques».

Structure, personnel et locaux

Le service se compose de 2 postes occupés par 3 personnes, à savoir le chef de service, qui est responsable de la gestion de l'important portefeuille d'assurances de la Ville de Genève, et de 2 collaboratrices à mi-temps, qui s'occupent principalement de la gestion des sinistres et du secrétariat du service.

Ses locaux se trouvent au 5A, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Objectifs 2002

Comme se fut déjà le cas pour le projet de budget précédent, les charges inscrites au projet de budget 2002 sont légèrement inférieures à celles du budget de l'année en cours.

Les conditions de primes intéressantes obtenues sur certains contrats en raison de leur bon rendement ainsi que l'achèvement de conclusion de contrats flottes véhicules en sont les principaux facteurs explicatifs.

Il convient toutefois d'insister sur le fait que les «taux planchers» dont bénéficient actuellement nos principaux contrats d'assurances n'offrent plus guère de marge de manœuvre pour envisager de nouvelles baisses.

Dès lors, une stabilisation de nos primes pour les prochaines années au niveau actuel représenterait déjà un bon résultat.

Comme chaque année, le Service des assurances offrira toute sa disponibilité aux divers services de l'administration pour résoudre les problèmes d'assurance que ces derniers lui soumettent régulièrement.

e) *Caisse municipale*

Mission de la Caisse municipale

- Avances aux services.
- Encaissements des recettes de tous les services.
- Paiements des mandats pour tous les services.
- Paiements aux fournisseurs de la Ville de Genève.
- Avances de salaire.
- Tenue d'un livre de caisse (informatique) Eurozoom.
- Contrôle journal de caisse, classement des pièces comptables ainsi que de l'archivage.

Structure, personnel et locaux

Structure

Le service est rattaché au département des finances.

Personnel

Un titulaire et 2 remplaçants caissiers.

Locaux

Les bureaux se situent au rez-de-chaussée du 5, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Activités

L'activité du caissier est la gestion des espèces de la Ville. Il doit être à même d'alimenter tous les services. Il possède la signature pour toutes les dépenses ordinaires de la Ville. Il a la signature collective à deux.

Objectifs

L'encaissement par carte EC direct et Postcard sera possible courant 2001 afin d'améliorer le service à la clientèle, qui est de plus en plus tournée vers la monétique.

f) *Gérance immobilière municipale (GIM)*

Mission du service

Elle consiste à gérer:

- le patrimoine immobilier financier de la Ville de Genève;
- des fermages d'établissements publics;
- des droits de superficie.

Structure et personnel

Le service est structuré de la façon suivante:

Une direction composée de:

- 1 chef de service;
- 2 adjoints chargés respectivement de la section juridique et de la logistique;
- 3 chefs d'unité, à savoir:
 - unité relations clientèle;
 - unité gérance;
 - unité comptabilité et finances.

Le personnel est réparti de la manière suivante:

Rubrique 100501 - Gérance immobilière municipale:	34 employés à 100%
	4 employés à 50%
	2 employées à 70%
	1 employée à 80%

Rubrique 100506 - Salles de réunions:	16 employés à 100%
---------------------------------------	--------------------

Rubrique 100502 - Concierges professionnels:	36 employés à 100%
	3 employés à 50%
	1 employé à 70%

Rubrique 100502 - Concierges à temps partiel (% variable):	79 employés
---	-------------

Récapitulation

86	employés à 100%
7	employés à 50%
3	employés à 70%
1	employé à 80%

Soit: 97 employés dont 43 pour la régie

Soit: 97 employés pour 92,4 postes

Locaux

Les bureaux et les lieux d'accueil de la clientèle sont situés au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville (rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages). La surface totale est d'environ 780 m². Elle devrait augmenter d'environ 80 m² dans le courant de 2002 afin de répondre aux besoins.

Objectifs

En 2002, le contrôle de gestion sera introduit afin de permettre de déterminer les coûts des prestations, notamment la composante «aide sociale».

Commentaires sur l'établissement du budget 2002

Les revenus et les charges ont été évaluées sur la base des prévisions et sur les résultats des exercices antérieurs.

1.2 Administration générale

1.2.1 Rapports des services

a) Direction des systèmes d'information

Mission

La Direction des systèmes d'information (DSI) participe à l'élaboration de la stratégie des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, l'applique et la met en œuvre. D'une manière générale, la DSI gère:

- les systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève;
- l'ensemble des budgets de fonctionnement et des crédits d'investissements votés par le Conseil municipal pour les systèmes d'information et de communication de l'administration municipale.

Par une veille technologique et organisationnelle permanente, elle anticipe l'avenir.

Personnel et locaux

La DSI doit faire face à l'augmentation continue du nombre d'utilisateurs des ressources informatiques. Aussi, il y a lieu de prévoir un nouveau poste de chargé de support aux utilisateurs.

Suite au déploiement des services et des succursales, le nombre de sites raccordés au réseau fédérateur augmente constamment. Par ailleurs, la technologie des réseaux fédérateurs doit évoluer pour répondre à de nouvelles contraintes, tant en matière de services offerts que de sécurité. Dès lors, il faut compléter l'effectif en place par un nouveau spécialiste en systèmes de communication.

Dans le but de faire face aux nouvelles exigences qui sont apparues ces dernières années, des systèmes d'information importants à l'échelle de la Ville de Genève doivent faire l'objet de travaux d'analyse en vue de leur renouvellement. Afin d'engager et de mener à bien ces importants chantiers, un nouveau poste de spécialiste en systèmes d'information est à créer.

En raison de la croissance des besoins en matière de développements Web (Internet, Intranet, IntraCM, IntraCA), il s'avère nécessaire d'engager un nouveau spécialiste en la matière.

Objectifs

Conformément à la comptabilité analytique et au contrôle de gestion mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 1998, les prestations fournies par la DSI sont découpées comme suit:

- support aux utilisateurs, c'est-à-dire l'installation et la maintenance des configurations (postes de travail, imprimantes, etc.), ainsi que l'assistance aux utilisateurs;
- exploitation des systèmes, c'est-à-dire la configuration, l'installation et la maintenance de l'ensemble des serveurs, ainsi que des installations de sécurité informatique et de sauvegarde;
- systèmes de communication, c'est-à-dire les réseaux et les installations permettant d'assurer la communication (informatique et téléphonique), ainsi que les équipements de sécurité des réseaux;
- systèmes d'information, c'est-à-dire le développement des ressources (exemple: logiciels) permettant de stocker, de traiter et de diffuser les informations gérées par les services municipaux.

En tenant compte du découpage précité, les objectifs principaux pour l'année 2002 sont les suivants.

Support aux utilisateurs:

- faire face à l'augmentation du nombre d'utilisateurs et des besoins qui en découlent;
- assurer l'installation et le renouvellement des postes de travail et des périphériques permettant aux utilisateurs d'accomplir leur mission correctement.

Exploitation des systèmes:

- adapter les outils mis en œuvre pour assurer la sécurité informatique;
- renouveler les plates-formes serveurs;
- déployer les outils d'administration centralisée.

Systèmes de communication:

- développer le réseau de fibres optiques de la Ville de Genève;
- déployer les réseaux virtuels pour offrir de nouveaux services;
- étudier et réaliser l'intégration voix-données sur un même média.

Systèmes d'information:

- entreprendre des études en vue du renouvellement de systèmes d'information importants à l'échelle de la Ville de Genève (ressources humaines notamment);
- faire évoluer les développements utilisant le navigateur universel Web, afin de faciliter la diffusion d'informations tant auprès de la population que des autorités municipales (Conseil municipal et Conseil administratif).

b) *Service des achats*

Mission

- Définir la politique d'achat de la Ville de Genève en intégrant le développement durable.
- Conseiller et assister les services municipaux dans les différents domaines et actes d'achat.
- Suivre de façon permanente l'évolution de toutes les technologies et procédures liées à l'acte d'achat.
- Elaborer et mettre en place tous les outils de pilotage et de contrôle nécessaire à la conduite de la politique d'achat.
- Définir et mettre en place une politique d'information auprès des clients.
- Prospector et étudier les marchés.

- Fournir des prestations générales, fournitures ou services, afin de faciliter le fonctionnement administratif.
- Certifier les fournisseurs et les produits.
- Contrôler l'application et l'exécution des marchés et des contrats.
- Présider la commission de gestion des véhicules (COGEVE).
- Définir, maintenir et faire appliquer les directives de gestion administrative en rapport avec le Service des achats.

Personnel et locaux

Le service est structuré de la façon suivante:

Une direction composée de:

- 1 chef de service;
- 2 adjoints de direction, responsables, respectivement:
 - du secteur administratif;
 - du secteur exploitation et impression;
- 1 chef de section responsable de l'unité logistique;
- 1 chef d'atelier responsable de l'atelier d'impression.

Le personnel est réparti de la manière suivante:

Rubrique 100701 – Service des achats	18 employés à 100%
	4 employés à 50%

En ce qui concerne les locaux, une extension de la surface dédiée aux fonctions administratives est prévue, afin de regrouper le personnel du secrétariat actuellement disséminé dans 5 locaux géographiquement mal répartis. Par ailleurs, la création d'une salle de conférence/réception est indispensable, nous n'avons aucun endroit où recevoir les fournisseurs ou tenir des réunions.

Objectifs

- Attribuer, au mieux des intérêts de la Ville de Genève et en préservant l'équité des entreprises concernées, les chantiers de nettoyage des locaux administratifs;
- étudier les répercussions des achats sur l'environnement (pollution, déchets, etc.) et intégrer toute action pratique ou administrative permettant d'intégrer des clauses de qualité dans les contrats;
- répartir les coûts des différents achats et de façonnages divers dans les services. 2002 verra une facturation extra comptable (pro-format), à titre de test;
- améliorer les procédures d'expression des besoins, pour le mobilier, les machines de bureau et les machines de nettoyage;
- compléter le catalogue électronique des fournitures disponibles au Service des achats, entre autres par l'image;
- continuer les études de modernisation de l'atelier d'impression;

2. Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Le Conseil administratif a constaté la nécessité de recréer le poste de directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, afin de mieux garantir la coordination entre les divisions et services de ce dernier et de renforcer ainsi la présidence d'un département aux tâches particulièrement lourdes. C'est ainsi que M. Nils de Dardel a été nommé, dès janvier 2001, à la fonction de directeur de département.

La composition du département s'est également modifiée en 2001 par le rattachement au département de la Conservation du patrimoine architectural et le transfert du Fonds municipal d'art contemporain désormais rattaché à la direction du département des affaires culturelles.

L'arrivée de la Conservation du patrimoine architectural permettra un travail de concertation plus fin entre les différents services du département et cette entité, particulièrement en ce qui concerne la restauration du patrimoine immobilier.

Cette nouvelle structure s'est installée dans les locaux situés à la rue du Stand 3bis, le bâtiment de la rue de l'Hôtel-de-Ville 4 n'ayant pas les disponibilités nécessaires pour accueillir du personnel supplémentaire.

Dans le cadre de l'organisation du département, un poste de secrétaire pour le directeur du département a été prévu au budget. Avec ce poste, les collaborateurs de la direction du département se montent à:

- 1 directeur;
- 2 juristes;
- 1 adjointe de direction;
- 2 collaboratrices administratives.

Qualité de vie dans les quartiers

L'effort engagé dans les budgets précédents se poursuit et atteindra une phase opérationnelle de création de zones et places piétonnes au centre-ville et dans les quartiers notamment. Ainsi, le Conseil municipal sera saisi de plusieurs demandes de crédits, au centre-ville, notamment pour la rue de la Rôtisserie, la place Bel-Air, la rue de la Corraterie ainsi que la rue du Rhône et dans les quartiers par l'aménagement de la place de la Navigation et de ses abords, prévu pour 2002.

L'accroissement des tâches administratives et la complexification des procédures nécessitent l'engagement d'un ingénieur en transports supplémentaire ainsi que d'une collaboratrice analyste géographe, plus spécialisée dans la gestion de projets de transport et de déplacement et la sensibilisation d'une mobilité urbaine alternative.

L'expérience qui a débuté en 2001 par le nettoyage des tags dans deux secteurs de la ville se poursuivra dans d'autres quartiers.

Une Ville de Genève active en matière d'aménagement

Les efforts du département dans le domaine de l'aménagement du territoire, notamment par le réexamen de plans localisés de quartier dont l'image urbanistique et la densité retenue ne semblaient plus adaptées à une vision d'aujourd'hui, a permis de débloquer certaines situations, notamment à Saint-Jean. Ces efforts se poursuivront, le cas échéant, par l'usage du droit d'initiative qui permet à la Ville de Genève d'intervenir de manière plus efficace et plus volontaire sur l'aménagement de son territoire.

Concertation avec la population

Les informations données à l'arcade du pont de la Machine depuis le mois de septembre commencent à porter leurs fruits, dans la mesure où la présence du département dans ce lieu commence à être connue et appréciée des habitants. Parallèlement, le département développe une véritable concertation avec la population, qui permet, de manière générale et pour la plupart des sujets délicats d'aménagement du territoire (PLQ) ou opérations liées à la modération du trafic, d'obtenir des résultats positifs.

A noter que l'engagement efficace et motivé de nombreux collaborateurs du département a permis de développer une réelle concertation avec l'ensemble des intervenants concernés, aussi bien en ce qui concerne des projets d'une certaine ampleur que pour des projets plus mineurs. Cette démarche, qui a fait ses preuves, sera poursuivie et intensifiée à l'avenir.

Rénovation du patrimoine immobilier

Les efforts se poursuivent afin de parvenir à un accord sur les futurs loyers des immeubles concernés par des recours, notamment à Saint-Gervais. Ainsi, le Conseil municipal pourrait être saisi en 2002 de plusieurs dossiers de rénovation de bâtiments. Les réflexions devront également porter sur la planification des travaux afin de permettre au quartier de Saint-Gervais de ne pas être saturé par les chantiers. Le Conseil administratif, sur proposition du département, a modifié le calcul des plans financiers liés aux opérations de rénovation d'immeubles afin de tenir compte des principes jurisprudentiels en la matière.

Construction d'équipements

Les études pour la construction d'un centre de quartier et d'une école aux Ouches devraient aboutir à une demande de crédit de construction à la fin 2002. Par ailleurs, le Conseil municipal devrait être saisi d'un crédit de construction pour la restauration de l'école de la rue de Zurich ainsi que pour les aménagements prévus à la place de Châteaubriand (crèche et structures de quartier + espaces publics).

Maîtrise des coûts

La mise en place d'un système de gestion du patrimoine prévoyant notamment la maîtrise des coûts de construction entrera dans une phase de choix de systèmes qui conduit à l'engagement d'un architecte économiste à la Division de l'aménagement et des constructions ainsi qu'au renforcement budgétaire de 200 000 francs permettant de commencer la formation du personnel et le rattrapage de données.

Une telle démarche permettra non seulement d'obtenir une fiabilité du bâti existant (et de son coût), mais également d'acquérir une meilleure maîtrise des coûts de construction.

Politique foncière

Le besoin de logements sociaux en ville de Genève, d'une part, et les équipements complémentaires nécessaires, d'autre part, exigent du département qu'il développe une politique foncière efficace afin que le Conseil municipal puisse être saisi

de l'acquisition de parcelles permettant la construction de logements sociaux et coopératifs en ville de Genève.

Propreté des rues

L'effort engagé en 2001 pour prévenir la pollution de nos rues par les nombreux débris jetés sera poursuivi en 2002.

Gestion des déchets

Dans la continuité des actions d'information menées en vue de sensibiliser le plus large public possible, de nouvelles campagnes de proximité seront engagées en 2002 pour promouvoir la séparation des déchets en vue de leur recyclage.

2.1 Conservation du patrimoine architectural

Mission du service

La Conservation du patrimoine assiste les autorités municipales pour ce qui a trait aux édifices présentant un intérêt historique ou architectural. Cela concerne l'ensemble des objets situés sur le territoire municipal et, plus particulièrement, ceux pour lesquels la Ville de Genève assume la maîtrise d'ouvrage.

Dans cette perspective, la Conservation du patrimoine assure des tâches de représentation auprès des instances et organismes concernés.

Elle collabore aux projets et aux travaux de restauration entrepris sur les immeubles de la municipalité en fournissant les documents et les prestations de conseil nécessaires à la conception et à l'exécution des travaux. Elle participe à la planification des campagnes de restauration à entreprendre.

Elle conduit les recherches historiques et les investigations relatives aux bâtiments et réalise l'inventaire scientifique du patrimoine.

Elle engage et favorise les initiatives visant à la mise en valeur du patrimoine historique de la Ville auprès du public en participant à l'organisation des Journées européennes du patrimoine et à la publication d'ouvrages monographiques, notamment.

Structure, personnel et locaux

L'année 2002 marquera le premier exercice complet de fonctionnement de la Conservation du patrimoine dans le cadre du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. En effet, bien que le transfert de la structure se soit fait au début de l'année 2001, son déménagement effectif n'a eu lieu qu'au début du mois de juin de la même année, date d'entrée en fonction d'un nouveau responsable.

En conséquence, aucune modification des locaux n'est prévue pour 2002 et l'effectif ne devrait en principe pas se modifier. Il comprend actuellement, outre le chef de service à temps complet, trois collaborateurs scientifiques, historiens de l'art, correspondant au total à un poste et demi, et une secrétaire à 80%.

Objectifs généraux pour 2002

Les objectifs resteront, de manière générale, les mêmes que ceux qui étaient définis dans les exercices précédant l'année 2001, cette dernière revêtant un aspect atypique dû au transfert du service.

Cependant, le rapprochement administratif de la Conservation du patrimoine des services chargés de la planification et de l'exécution des travaux ainsi que des entités chargées de l'urbanisme et de l'aménagement va induire de nouveaux modes de collaboration.

L'intégration de cette structure à son nouveau département et le développement de projets communs aux diverses entités qui le composent figureront comme objectifs prioritaires l'année à venir.

2.2 Division de l'aménagement et des constructions

Les restructurations engagées à la Division de l'aménagement et des constructions, notamment par le regroupement à terme des Services des bâtiments et de l'architecture, nécessitent de prendre des mesures d'organisation à court et moyen terme.

Le départ à la retraite progressif des cadres de cette division nécessite de prévoir leur remplacement par l'engagement de personnel compétent à même de participer aux réformes qui vont être mises en place et qu'ils devront eux-mêmes mettre en application dans la gestion future. C'est la raison pour laquelle il a été prévu l'engagement d'un directeur adjoint à la Division de l'aménagement et des constructions ainsi que d'un architecte économiste rattaché plus particulièrement aux projets de gestion du parc immobilier et au contrôle des coûts de construction.

L'entrée en vigueur des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne engendrant des procédures administratives plus complexes, un collaborateur sera engagé à 100% dans le cadre de la section «soumissions» en remplacement du collaborateur à mi-temps actuellement rémunéré par le Fonds invalidité.

La Division de l'aménagement et des constructions poursuivra les études inscrites au programme d'investissement quadriennal, dans le cadre des crédits d'études qui seront votés par le Conseil municipal.

2.2.1 Direction

Avec les postes supplémentaires, la direction de l'aménagement et des constructions comprendra, avec les postes indiqués, 11 collaborateurs techniques et administratifs, y compris une apprentie.

La division regroupe 6 services, les missions essentielles sont:

- veiller à l'application des décisions du Conseil administratif et du Conseil municipal;
- suggérer des mesures d'aménagement ou de protection, notamment en utilisant le droit d'initiative dont bénéficient les communes depuis 1993;
- coordonner l'activité des services;

- gérer l'ensemble du personnel;
- préparer la synthèse des préavis communaux en autorisation de construction;
- gérer les soumissions;
- préavisier l'adjudication des travaux;
- promouvoir les concours d'architecture;
- élaborer et tenir à jour le plan financier quadriennal.

2.3 Service administration et opérations foncières, information et communication

Mission du service

Ce service met en oeuvre les moyens d'information du département et gère, à différentes échelles, la propriété foncière de la Ville de Genève (domaine public et domaine privé).

Information et communication

Le service assume un large éventail de missions d'information:

- archives historiques et documentation photographique;
- relations presse du département;
- campagnes d'information (affiches, autres supports visuels);
- conception et édition d'un périodique d'information destiné à la population;
- conception et mise à jour du site Internet du département;
- expositions d'architecture, d'aménagements urbains ou d'urbanisme;
- permanences d'informations à l'arcade du pont de la Machine;
- participation à des séances publiques dans les quartiers.

Opérations foncières

Propriétaire du domaine public, la Ville de Genève est également propriétaire de terrains privés (équipements, bâtiments de logements gérés par la Gérance immobilière, terrains mis en droits de superficie en vue de réaliser des logements, etc.). A cet égard, divers domaines de compétences lui sont confiés:

- prospecter le territoire communal en vue d'acheter des terrains ou des bâtiments répondant aux besoins de la population et en négocier les conditions;
- gérer et négocier les conditions des actes notariés liés à ces terrains, à des droits de superficie, à des remaniements parcellaires, à la constitution de servitudes, etc.;
- gérer les préavis communaux dans le cadre des requêtes en autorisation de construire et ceux relatifs aux droits de préemption;
- participer à des séances de travail touchant à l'aménagement et à l'urbanisation du territoire de la Ville de Genève.

Structure, personnel et locaux

Le secrétariat devrait être complété par un demi-poste (50%), afin de porter son effectif à un poste complet (soit 2 x 50%). Le service comptera ainsi 14 personnes pour 11,5 postes de travail.

Les activités du service se déroulent au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, ainsi que dans deux sites réservés à l'information et à la communication (bâtiment situé au 12, quai du Rhône et à l'arcade municipale du pont de la Machine).

Objectifs généraux pour 2002

- Promouvoir les actions d'information et de communication menées par le département (périodique d'information, site Internet, affiches, permanences);
- poursuivre la politique d'acquisition foncière mise en place en vue de répondre à l'intérêt général en matière d'équipements publics, d'aménagements piétonniers ou d'espaces de verdure, de logements, de locaux artisanaux, etc.;
- améliorer la gestion administrative des dossiers, notamment par la mise en réseau de données informatiques regroupant des aspects légaux, financiers, fonciers, etc.

2.4 Service d'urbanisme

Mission du service

La mission du service est de trois ordres:

- a) récolter l'information et organiser la connaissance du territoire;
- b) planifier le territoire et coordonner la mise en œuvre des mesures;
- c) vulgariser l'information et préparer la concertation autour des projets d'aménagement.

Structure, personnel et locaux

Un seul changement est prévu en 2002 au niveau du personnel: le remplacement et le renforcement d'un poste de maquettiste par l'engagement de deux nouveaux collaborateurs/trices à temps partiel.

Objectifs généraux pour 2002

Mission A

- Mise en place d'un observatoire permanent de l'évolution de l'occupation des arcades commerciales sur le territoire de la Ville de Genève;
- amélioration de la formation des collaborateurs du Service d'urbanisme afin d'acquérir une meilleure connaissance dans la maîtrise des outils informatiques pour les projets d'études d'aménagement et les plans d'affectation.

Mission B

- Recherche d'une plus grande autonomie communale en matière d'établissement de la planification directrice et impérative;
- établissement d'un programme de révision du plan directeur communal de 1993, parallèlement à la mise en place de sa procédure de validation par les autorités communales et cantonales;
- organisation et renforcement de la prise en charge de dossiers emblématiques de l'aménagement communal: friches industrielles, périmètres à potentiel logement, priorité d'urbanisation, d'amélioration et d'usage de l'espace non bâti;

- intensification des collaborations intercommunales pour une meilleure maîtrise de la prévision et programmation scolaires à l'échelle de l'agglomération;
- conduite de programmes d'assainissement routier (OPBruit) et planification des mesures;
- renforcement des réalisations en faveur des piétons dans les quartiers par une amélioration des rouages administratifs;
- mise en place, voire réalisation d'un «chemin de la santé» (Sli na Slainte) en ville de Genève.

Mission C

- Présentation publique régulière de modules de la maquette Ville de Genève par quartier;
- développement du site Internet «maquette».

2.5 Service d'aménagement urbain et d'éclairage public

Mission du service

Le service a pour mission de mener des projets d'aménagement de rues, de places, de cheminements et d'assurer l'éclairage public.

En matière d'aménagement urbain, le service mène la planification locale de l'espace public et des mesures de circulation ou de transports. Il élabore les projets de revalorisation de rues, de places, de cheminements publics, réalisés par la Division de la voirie. Il mène les projets et les travaux des nouveaux parcs et promenades sur le domaine privé municipal. Il collabore aux projets d'infrastructures cantonales concernant les transports.

En matière d'éclairage public, le service assume la planification, la conception, la réalisation, l'entretien et la gestion des installations d'éclairage des rues et des illuminations avec les Services industriels de Genève. Il collabore aux mesures de gestion de la consommation avec le Service de l'énergie.

Structure, personnel et locaux

Au projet de budget 2002, deux postes nouveaux sont inscrits.

L'un, d'ingénieur en transport, est destiné à la constitution de dossiers de règles de circulation à fournir au Département de justice et police et des transports dans le cadre de l'établissement de projets d'aménagement de voirie qui incombent à la Ville de Genève.

L'autre, de géographe-analyste, responsable de projet, dont la mission est, d'une part, d'organiser la journée du 22 septembre «En ville, sans ma voiture!», renouvelable chaque année et, d'autre part, de mener les expertises relatives aux procédures d'aménagement à l'essai et de gestion différenciée des déplacements.

Il est à signaler que, quel que soit le système légal et administratif choisi, la Ville de Genève ayant le devoir d'aménager son domaine public, il est nécessaire qu'elle puisse, d'une part, examiner les projets de l'Etat et, d'autre part, proposer les mesures de circulation conséquentes à ses propres plans.

Objectifs généraux pour 2002

L'aménagement urbain se différencie suivant les trois grandes parties de la ville:

- Au centre, des conceptions telles qu'au «Fil du Rhône» ou des «Berges de l'Arve» orientent les études, également avec la volonté de favoriser les transports collectifs. Ces projets sont établis en concertation avec les associations locales représentant les habitants et les entreprises.
- Dans les quartiers riverains, les projets de revalorisation des lieux centraux, de reconnaissance du quartier, ainsi que d'amélioration des parcours, ressortent le plus souvent d'une réflexion effectuée avec les associations locales, comme aux Pâquis, à la Jonction, aux Eaux-Vives ou à La Cluse-La Roseraie; d'autres sont en cours.
- Dans les quartiers de la périphérie urbaine, les projets sont directement conséquents des équipements publics réalisés ou des projets immobiliers, dans le cadre de l'amélioration des chemins pour piétons et de leur sûreté, leur confort, également en concertation avec tous les intéressés.

Outre cela, la Ville de Genève souhaite augmenter la dotation de parcs publics, soit propres à un quartier, soit propres à un îlot habité. Le service procède à l'étude et aux travaux, après processus participatif et de concours.

L'ensemble de ces interventions prend également en compte la mise au point progressive des «plans-lumières» de l'éclairage public.

D'une manière générale, les projets sont menés à partir de crédits d'investissement sollicités auprès du Conseil municipal sur la base du programme financier quadriennal. Toutefois, les études préliminaires pour établir les cahiers des charges des présélections, des mandats d'étude parallèles et des concours sont établies dans le cadre budgétaire.

L'ensemble de ces projets ne peut être assumé sans avoir, préalablement, défini les conditions de circulation et de transports de concert avec les services de l'Etat de Genève. C'est pourquoi, au chapitre précédent, a été décrit un renforcement de la structure actuelle. Ici, il faut affirmer la nécessité de définir des mesures en faveur des déplacements «doux», différenciées suivant les trois aires décrites ci-dessus.

Enfin, cette activité d'aménagement et de valorisation du domaine public en fonction de ses différents usages ne peut se faire sans information, et justifie une participation des riverains au processus d'étude. Cette attitude fait d'ailleurs l'objet de plusieurs motions du Conseil municipal. Vu l'objectif budgétaire de stabiliser les demandes à celles des années passées, les rubriques sont adaptées. Cela toutefois sans pour autant répondre aux objectifs souhaités d'intensification de l'information (stand, forum, affichage) et à l'augmentation des projets d'aménagement urbain étudiés.

L'information publique porte également sur des mesures prophylactiques, telles que l'organisation de la journée du 22 septembre «En ville, sans ma voiture!», des démarches en faveur de l'écomobilité ou la proposition d'un «bouquet de transports» pour les collaborateurs de la Ville de Genève.

Cet ensemble de projets et de démarches s'inclut dans l'Agenda 21 municipal, par la recherche d'économies d'énergie électrique, l'utilisation de matériaux graveleux poreux ou naturels, la promotion des déplacements alternatifs et «doux».

2.6 Service d'architecture

Mission du service

Il représente la Ville de Genève pour les études et travaux réalisés par des architectes et ingénieurs mandataires, pour les constructions neuves, les restaurations historiques et les rénovations entreprises par la commune.

Il participe aux différentes phases des études et travaux qu'il supervise par ailleurs, s'agissant du programme, de la réalisation et du décompte final des opérations de construction. A cette fin, il organise régulièrement des concours d'architecture et prépare des appels d'offres pour l'attribution de mandats selon la réglementation des marchés publics.

Il lui incombe également de préparer les préavis municipaux sur les autorisations de construire et de rénover soumises à la commune en ce qui concerne l'aspect architectural.

Son atelier élabore des études de faisabilité comprenant quelques variantes, afin de faciliter la décision au niveau du Conseil administratif ou de la direction des départements.

Structure, personnel et locaux

L'année 2002 verra le départ à la retraite du chef de service titulaire et son remplacement par une personne à même de reprendre, à terme, la direction des Services d'architecture et des bâtiments regroupés.

Il est prévu d'aménager le comble du 4^e étage, côté promenade de la Treille, pour permettre la tenue de séances restreintes, la consultation de documents et éventuellement pour recevoir de nouveaux collaborateurs.

Objectifs généraux pour 2002

Ils sont les mêmes que ceux de 2001, à savoir l'application du principe de développement durable à la réalisation des projets de construction:

- utilisation de matériau et de procédés respectant l'écologie;
- limitation des dépenses en énergie;
- mise en place de concepts écologiques: végétalisation des bâtiments, réutilisation de l'eau de pluie;
- maintien de la qualité des constructions;
- respect des crédits votés;
- respect du calendrier des opérations.

2.7 Service des bâtiments

Mission du service

Entretien et conservation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève qui lui est confié.

Les activités du service sont essentiellement l'entretien, la rénovation et la transformation des bâtiments faisant partie du patrimoine financier et administratif. Il effectue aussi le recensement de tous les immeubles ainsi que l'analyse du degré de dégradation du parc immobilier.

Le montant supplémentaire de 6 millions de francs pour la dotation par département en 2001 a été reconduit pour 2002. Il servira à nouveau à couvrir les coûts de travaux demandés par les services, avec une analyse de priorité de la part des directions de département.

La campagne antigraffiti menée en 2001 sera poursuivie en 2002 dans d'autres quartiers de la ville.

D'autre part, le service continue de gérer l'atelier de dessin assisté par ordinateur (DAO) au 3, rue du Stand, qui permet à des architectes de se perfectionner en vue de la recherche d'un nouvel emploi.

En 2002, le Service des bâtiments pourvoira à la réalisation des chantiers en cours, ainsi qu'à l'étude des dossiers inscrits dans le 19^e programme d'investissements quadriennal.

Structure, personnel et locaux

Le service des bâtiments a ses bureaux au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Il est organisé de la manière suivante:

– la direction	2 personnes
– le secrétariat	1 personne
– la comptabilité	1 personne
– la surveillance des travaux	13 personnes
– le bureau de dessin	3 personnes
– la sécurité dans les bâtiments	1 personne
– le recensement du patrimoine immobilier	<u>3 personnes</u>

Effectif du bureau 24 personnes

Objectifs généraux pour 2002

- Obtenir un meilleur système de gestion du patrimoine, notamment avec une meilleure maîtrise des coûts;
- maintenir, voire améliorer l'état du parc immobilier de la Ville de Genève;
- intégrer des principes du développement durable dans les projets de rénovation;
- améliorer l'image de la Ville grâce à la continuation de l'action «Ville propre».

2.9 Service de l'énergie

Mission du service

- La mission du Service de l'énergie consiste à:
- entretenir et assurer la maintenance d'exploitation des installations thermiques qui équipent le patrimoine bâti de la Ville;
 - offrir l'appui nécessaire en ce qui concerne la conception et la réalisation des installations techniques qui équipent les bâtiments propriété de la Ville, ainsi que l'intégration des principes du développement durable dans les projets de construction;
 - veiller à une utilisation rationnelle des dépenses et des besoins en énergie des bâtiments municipaux et des installations techniques.

Structure, personnel et locaux

Le service comprend 28 postes, soit 27 à plein temps et 2 à temps partiel (50%). Aucun changement n'est prévu pour l'exercice 2002.

Objectifs principaux

Les objectifs stratégiques et opérationnels qui ont été définis en matière de politique énergétique sont nombreux. Ils font l'objet d'un programme d'actions mises en œuvre et regroupées par domaine d'activité. Pour 2002, les principaux projets concernent:

La gestion du patrimoine

- Poursuite du programme d'assainissement des chaufferies et leur mise en conformité aux normes de l'OPAir;
- établissement d'un cadastre géoréférencé des émissions polluantes;
- renforcement de l'entretien préventif des installations dans le but d'augmenter la fiabilité d'exploitation;
- intégration progressive d'un système de supervision et de gestion à distance pour les grandes chaufferies.

L'ingénierie et l'appui technique

- Renforcement de l'intégration des principes du développement durable dans les projets de construction en complément de nos directives concernant les installations techniques.

La maîtrise de l'énergie

- Poursuite du programme d'intégration des systèmes d'énergies renouvelables dans les projets de construction ou de rénovation;
- poursuite du programme de gestion durable de l'eau.

La recherche et le développement

- Poursuite et achèvement du développement d'une méthode originale de suivi et de contrôle des consommations dans les installations de chauffage et de production de froid.

Les mandats externes

- Poursuite des partenariats instaurés avec l'Etat de Genève et le secteur privé dans le cadre des objectifs de politique énergétique à l'échelon cantonal.

L'information et la communication

- Promotion interne et externe des activités du service;
- publication et vulgarisation des réalisations techniques les plus intéressantes.

2.9 Voirie

Le projet de budget 2002 est constitué des éléments indispensables à l'accomplissement de trois missions essentielles de la division:

- les travaux de génie civil;
- le nettoyage;
- la collecte des résidus ménagers.

Le domaine du génie civil peut être subdivisé en deux catégories. Les grands projets, à savoir la réalisation d'infrastructures nouvelles, les remplacements et les transformations complètes d'infrastructures existantes.

Ces projets et réalisations sont confiés au Service études et constructions de la division.

La deuxième catégorie couvre les projets et travaux d'entretien de tous les éléments sous et sur le domaine public communal. C'est le Service entretien du domaine public qui gère ces interventions, sa structure budgétaire reflétant également sa structure organisationnelle.

En ce qui concerne le Service logistique et technique, outre les lignes dévolues au personnel, son budget comprend les montants nécessaires à l'acquisition des biens et services permettant l'accomplissement des missions de la division.

Concernant la problématique des déchets, l'ensemble des ressources nécessaires représente toujours le poids lourd du budget de la division.

Les missions particulières des services de la division sont, dans l'ordre où ils apparaissent au budget, décrites ci-avant.

2.8.1 Service logistique et technique

Mission du service

- Gérer le parc de véhicules, engins et machines de la division, de l'acquisition à la maintenance jusqu'à la mise hors service;
- entretenir les véhicules et engins de l'administration hormis ceux du SIS;
- entretenir les W.-C. publics et les abris des transports publics hors convention SGA;
- répondre aux demandes d'intervention sur les éléments du domaine public grâce aux ateliers de serrurerie, de ferblanterie, de peinture et de menuiserie;

- gérer le matériel de fêtes, de l'acquisition à la mise en œuvre, à l'entretien et au conseil à l'utilisateur-organisateur de manifestations;
- acquérir tous les matériels et matériaux consommés par les services de la division;
- gérer le groupe d'intervention mis en œuvre en cas de faits exceptionnels sur la voie publique.

Pour garantir les meilleures prestations internes mais aussi celles dues au public, le service dispose de collaborateurs aux métiers divers, soit au total 70 personnes.

Pour 2002, le service poursuit son activité usuelle tout en veillant particulièrement à la bonne intégration de l'unité de gestion des véhicules aux ateliers de réparation du service.

De plus, par son chef de service il participe activement aux réflexions et travaux de la commission de gestion des véhicules instituée par le Conseil administratif et placée sous la présidence du chef du Service des achats. Des directives environnementales seront mises en place pour l'achat des véhicules, en application de la convention de Florence, à laquelle la Ville de Genève a récemment adhéré.

Le budget du service ne comporte pas de nouveaux postes ni d'accroissement autre que certains ajustements dus à des variations de coûts des biens.

2.8.2 Service études et constructions

Mission du service

- Assurer l'appui pour ce qui est de la partie génie civil dans les groupes de mandataires pluridisciplinaires chargés d'élaborer des projets importants d'aménagement du domaine public;
- étudier et réaliser les travaux de génie civil tels que voies publiques (places, chaussées, trottoirs), réseau d'assainissement (collecteurs d'eaux usées, pluviales et mélangées), ouvrages d'art (ponts, galeries, murs, structures porteuses);
- entreprendre des études techniques sur la base de PLQ, de processus de concertation, d'études d'aménagement du domaine public;
- procéder à des études de faisabilité et élaborer des avant-projets devant être soumis à la coordination de tous les intervenants sur et sous le domaine public;
- élaborer les projets détaillés après identification pour tous services compétents, des contraintes spécifiques des ouvrages à réaliser;
- élaborer les demandes de crédits d'étude et des crédits de construction à soumettre au Conseil municipal;
- réaliser les travaux;
- procéder à la mise à jour permanente du système d'information du réseau d'assainissement permettant l'adaptation constante du plan général d'évacuation des eaux;
- établir et contrôler les éléments de nivellements et d'alignements du domaine public en relation avec les constructions privées projetées ou existantes en limite du domaine public.

Pour assurer la bonne exécution des missions et tâches, le service dispose de dessinateurs, techniciens et ingénieurs, soit au total 15 personnes.

Afin d'établir de manière continue et permanente le système d'information du réseau d'assainissement, les postes budgétaires ad hoc sont majorés afin qu'un opérateur géomètre et un aide puissent être engagés.

De plus, il est fait appel à des mandataires pour l'établissement, pour partie et en totalité, des projets et en suivre l'exécution.

Pour 2002, il est incontestable que l'effort du service portera sur l'aboutissement des projets d'aménagement du domaine public liés à la modération de la circulation et aux transports.

Par ailleurs, quelques infrastructures seront reconduites, la planification coordonnée avec tous les intervenants sur et sous le domaine public déterminant les meilleures opportunités.

La quasi-totalité des projets obéit au processus PFQ, à savoir la chaîne des préétudes, études et réalisations. Ces projets sont donc financés à l'aide des crédits d'investissements pour lesquels le Conseil municipal se prononce. En conséquence, hormis une rubrique budgétaire permettant l'établissement de préétudes, d'études de faisabilité et d'avant-projets ne s'inscrivant pas dans le PFQ, le budget du service ne comprend que les lignes concernant les charges du personnel.

2.8.3 Service entretien du domaine public

Mission du service

- Contrôler l'état de tous les ouvrages du domaine public, tels que:
 - places;
 - chaussées;
 - trottoirs;
 - marquages;
 - réseaux d'assainissement et éléments liés;
 - ouvrages d'art, tels que ponts, galeries, murs, diverses structures;
 - monument;
 - fontaines;
 - barrières, clôtures, plaques de rues;
- contrôler les travaux autorisés à des tiers sur le domaine public;
- assurer l'entretien de tous les éléments précités et dès lors:
 - établir les programmes d'intervention;
 - élaborer les projets, les coordonner avec tous les intervenants;
 - réaliser les travaux;
- initier auprès des services compétents les études d'aménagement du domaine public résultant d'interventions d'entretien sur et sous le domaine public;
- assurer la réalisation de projets d'aménagements urbains ne nécessitant pas la création d'infrastructures nouvelles et complètes;
- gérer la réalisation d'ouvrages ou parties d'ouvrages incombant à la commune et s'inscrivant dans un processus multipartenaires (Etat-TPG);
- étudier et réaliser les aménagements cyclables;
- réaliser des aménagements résultant du plan piétons;
- élaborer des demandes de crédit à soumettre au Conseil municipal.

Afin d'accomplir ses missions et tâches, le service recourt à des prestations de tiers et à des équipes et spécialistes internes.

Les interventions d'entretien d'importance sont confiées à des entreprises alors que la maintenance au quotidien et l'entretien d'urgence sont effectués en interne.

Le service dispose de techniciens, d'ingénieurs, d'administratifs, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres, soit au total 68 personnes, sans accroissement.

Pour 2002, le service pourvoira au bon entretien de tous les ouvrages qui lui sont confiés. De plus, il veillera à répondre dans les meilleurs délais à toutes les interventions de modifications du domaine public résultant des études réalisées sous la conduite du Service d'aménagement urbain.

Il convient de souligner que le budget de fonctionnement du service ne couvre que l'entretien courant des éléments susmentionnés et le minimum nécessaire pour assurer la sécurité et la viabilité du domaine public.

Il ne subit pas de modification significative.

En conséquence, le service établit annuellement plusieurs trains de crédit d'entretien soumis au Conseil municipal.

2.8.4 Service levée et nettoyage

Mission du service

- Nettoyer le domaine public;
- assurer sa viabilité en cas de neige;
- collecter les déchets ménagers.

Hormis quelques prestations de nettoyage, de viabilité et de collecte sélective confiées à des entreprises privées et à celles occupant des personnes en réinsertion, les activités du service sont effectuées par du personnel en interne, soit au total 296 personnes.

Pour 2002 et dans le domaine du nettoyage, le service souhaite renforcer certains secteurs en les dotant de personnel supplémentaire, soit au total sept postes. Il pourra ainsi mieux répondre à la demande, légitime, des habitants et du Conseil municipal, qui souhaitent un effort accru dans ce domaine.

De plus, le poste budgétaire destiné aux prestations de tiers est en accroissement. Ainsi, il sera possible d'organiser, en recourant à des entreprises, un nettoyage hors horaire habituel sur des zones du centre-ville, rives droite et gauche, durant les périodes entre avril et septembre où un nombreux public déambule en ces lieux.

Par ailleurs, l'attention porte toujours sur les problèmes d'organisation du lavage, qui ne saurait être supprimé, mais qui doit être aussi économe que possible en consommation.

Dans le domaine de la gestion des déchets, qui recouvre les récoltes en vrac, les collectes sélectives, les infrastructures de tri et le traitement approprié des diverses fractions, le service entend:

- poursuivre la promotion du bon geste requis de l'habitant lorsqu'il hérite d'un déchet ou qu'il le produit, afin que les fractions recyclables augmentent;
- entreprendre, à intervalles réguliers, des campagnes d'information sur des thèmes ciblés;
- poursuivre la promotion de la récupération des déchets organiques en ciblant les habitants, les services d'immeubles et les gérances;
- accroître les lieux de récupération en aménageant des installations enterrées.

Les hausses sur les lignes budgétaires résultent des quantités en accroissement cumulées avec les coûts de traitement en augmentation. De plus, la volonté affirmée de densifier l'information génère également une hausse sur le poste concerné

3. Département des affaires culturelles

Le budget du département a été préparé selon les directives du Conseil administratif et en regard des lignes directrices suivantes:

Pour la gestion des ressources humaines

- Après les titularisations de 2001, mettre en place avec le Service des ressources humaines des procédures permettant de gérer de manière satisfaisante toutes les situations du personnel engagé sous contrat de droit privé.
- Mettre à jour et alléger les procédures dans la gestion de toutes les catégories «personnel».

Pour les services

- Mettre à disposition les ressources permettant de réaliser les objectifs fixés entre la présidence et les cadres du département.
- Continuer le travail de mise en œuvre du contrôle de gestion.
- Intégrer le Fonds municipal d'art contemporain dans la Division art et culture, Service aux artistes et acteurs culturels.

Pour les subventions

- Poursuivre la préparation et les négociations de conventions pluriannuelles de subventionnement avec les principaux acteurs culturels. Ce type d'instrument doit permettre de mieux piloter la politique de subventionnement, dans la perspective du contrôle de gestion (prévision, planification, suivi et contrôle).
- Organiser les subventions de la Division art et culture, Service aux artistes et acteurs culturels en créant deux nouveaux domaines regroupant les soutiens à l'art contemporain et les soutiens au livre (écriture, édition, publication, diffusion).

Pour les investissements, faire avancer les dossiers suivants:

- construction du nouveau Musée d'ethnographie;
- déménagement du Service des bibliobus;
- rénovation de l'Alhambra;
- rénovation de la Comédie;
- poursuite de l'étude pour un dépôt pour la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA) et les Bibliothèques municipales;
- BAC+3;
- réalisation du plan directeur des Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) (construction 5^e étape, arrêt Mouettes);
- réalisation du plan directeur des Musées d'art et d'histoire (MAH) (poursuite de l'étude de modernisation);
- Maison de la danse (recherche de terrain);

- aménagement de l'entrée du Muséum d'histoire naturelle;
- poursuite de la rétroconversion des fichiers de la BPU;
- migration informatique des Bibliothèques municipales;
- recherche de nouveaux locaux pour les discothèques municipales et réaménagement de celle des Minoteries;
- déplacement de la bibliothèque des sports;
- rénovation du Théâtre de l'Orangerie;
- aménagements intérieurs au Grütli;
- aménagements de locaux et sécurité à la promenade du Pin 5;
- adaptation de la ventilation-climatisation du Musée Rath;
- création d'une ventilation-climatisation au Victoria Hall;
- réaffectation culturelle des Halles de l'Ile;
- remplacement des uniformes des fanfares et de la Fanfare municipale;
- étude pour la réfection de la salle de lecture et de la salle Lullin à la BPU;
- étude pour la restauration générale du Grand Théâtre;
- étude complémentaire pour l'aménagement des combles du Musée de l'horlogerie.

3.1 Secrétariat du département

Missions

Le service assure la coordination de l'ensemble du département, les relations avec les autres départements de l'administration, le Secrétariat général, le Conseil administratif, le Conseil municipal, ainsi qu'une multitude de partenaires extérieurs, notamment le Département de l'instruction publique de l'Etat (Service des affaires culturelles).

Il pilote pour la présidence les différents dossiers prioritaires dans la politique culturelle voulue par le magistrat.

Personnel et locaux

Pas de changements prévus en 2002.

Objectifs 2002

Assurer le bon fonctionnement du service en ajustant la répartition des tâches entre les différents collaborateurs et avec la Division art et culture.

Trouver des solutions pratiques pour améliorer la circulation de l'information dans le domaine de la gestion du personnel du département, du suivi des dossiers concernant les investissements et les bâtiments, en relation avec le Service des ressources humaines, dans le premier cas, et la Division des constructions, dans le second cas.

Budget

La structure budgétaire a été simplifiée. Ainsi, la cellule 300180 a été supprimée et les montants qui s'y trouvaient encore ont été placés dans la cellule 300100.

En outre, dans le domaine des subventions, les montants concernant d'une part l'art contemporain, d'autre part le secteur du livre ont été déplacés dans le Service aux artistes et acteurs culturels. Ne subsistent au secrétariat, en dehors des fonds généraux affectés aux activités artistiques et aux activités scientifiques, que des subventions qui ne peuvent être classées dans l'un ou l'autre des domaines à la Division art et culture.

DIVISION ART ET CULTURE

3.2 Service administratif et technique

Le service et ses sections poursuivront en 2002 leurs missions traditionnelles. Une modification structurelle est prévue avec la suppression de la cellule 310130 (accueil et gérance), dont les activités seront regroupées dans le cadre de la section scènes culturelles.

Missions

- soutien logistique des services de la division (personnel, comptabilité, technique, etc.);
- gestion des infrastructures publiques de la division;
- contrôle des comptes des associations et institutions subventionnées;
- participation à la mise en œuvre des manifestations de la division et du département comme soutien logistique;
- activités de conseil pour la division et le département dans ses domaines de compétence.

Administration

Personnel et locaux

Aucune modification n'est prévue en 2002.

Objectifs 2002

Préparer l'introduction du contrôle de gestion et la formalisation des procédures. Poursuivre la formation continue des collaborateurs.

Budget

Une seule modification notable dans le budget de cette cellule, à savoir la reprise des charges d'énergie du bâtiment route de Malagnou 19, auparavant inscrites sous la direction du département.

Section scènes culturelles

Personnel et locaux

Depuis de très nombreuses années, les postes d'huissiers des salles de spectacles sont assurés par des chômeurs en fin de droit alloués par l'Office cantonal de l'emploi. Ces collaborateurs accomplissaient des périodes de travail allant de trois à douze mois qui leur permettaient par la suite de récupérer un droit aux allocations. Depuis la reprise économique, il devient pratiquement impossible d'obtenir des collaborateurs par ce biais. Il était donc nécessaire de pourvoir ces postes par le biais de création d'emplois fixes. Deux postes sont prévus à cet effet au projet de budget.

D'autre part, les horaires toujours croissants des régisseurs de salles de spectacle sont devenus impossibles à gérer; le personnel ne peut reprendre les nombreuses heures supplémentaires qu'il accomplit et qui ne peuvent être payées. De ce fait, l'accroissement des effectifs réguliers de régisseurs de salles est devenu impératif et un poste a été mis au projet de budget à cet effet.

Objectifs 2002

Révision de l'organisation du travail, du fonctionnement de la section dans l'optique de pouvoir se conformer aux normes probables de la future loi fédérale sur le travail.

Ateliers de décors de théâtres - ADT (310120)

Personnel et locaux

Aucun changement n'est prévu en 2002.

Objectifs 2002

Les ateliers poursuivent leur double mission de création de décors pour le théâtre indépendant genevois et d'entretien des infrastructures culturelles pour le compte de la division. Un objectif majeur pour 2002 est l'amélioration des capacités de travail sur des supports numériques, en particulier pour les plans des décors.

Section accueil et gérance (310130)

Dès le 1er janvier 2002, cette cellule sera supprimée. Ces activités seront transférées dans la cellule 310110. Initialement prévue pour cloisonner les activités d'accueil et de gérance séparément du fonctionnement technique des salles, l'expérience a révélé que cette distinction n'avait pas de raison d'être.

3.3 Service de la promotion culturelle

Missions du service

La principale mission du service consiste à favoriser l'accès aux événements culturels, prioritairement dans le cadre des activités de la Division art culture mais aussi en faveur d'événements organisés par le département tels que la Fête de la musique ou la Fureur de lire, de manifestations regroupant plusieurs services – expositions temporaires dans les musées et les centres d'art genevois, manifestations culturelles organisées pendant l'été, etc. – et de diverses autres opérations. Les

activités du service s'adressent en priorité au public et se développent dans deux directions:

Actions socioculturelles

Afin de favoriser l'accès aux manifestations culturelles à certaines catégories de la population – les jeunes, les personnes âgées et, par le biais des groupements populaires, les populations à faible revenu et les bénéficiaires d'organismes sociaux – le service prend des mesures de soutien financier et promotionnel qui revêtent diverses formes: soutien financier aux organisateurs pour les inciter à mettre en vente des billets à prix réduit, achat de représentations complètes dont les places sont revendues à des conditions particulièrement favorables, mise en place de cycles de cinéma pour les aînés, lancement de la carte 20 ans/20 francs, etc.

Promotion

Le Service de la promotion culturelle a une mission principale d'information et intervient dans les domaines de la publicité, de la promotion et des relations publiques; il gère la conception et la publication de divers supports promotionnels (programmes, dépliants, affiches et affichettes, cartes postales, signalétique), l'élaboration de diverses actions promotionnelles et la négociation de partenariats.

Structure, personnel et locaux

Le service dispose de 4,5 postes: une cheffe de service à 100%, une secrétaire à 100%, une collaboratrice administrative à 50%, une collaboratrice scientifique à 80%. Nomination prévue en 2001: une collaboratrice scientifique à 70%

Création de poste en 2001: concepteur-réalisateur à 50%.

Demande de poste en 2002: concepteur communication web.

Le Service de la promotion culturelle se situe au 17, route de Malagnou.

Objectifs 2002

Promouvoir les grandes manifestations, comme La Fête de la musique ou la Nuit de la science, les activités de la Division art et culture, et plus particulièrement celles qui sont organisées par l'Art musical, comme les Concerts du dimanche et Musiques en été, ainsi que les salles en gestion directe: Victoria Hall, Alhambra et Casino-Théâtre. Editer les publications *Musées et centres d'art* et *Été culturel genevois*. Développer le site Internet et l'accès à l'information par le biais de supports multimédias.

Développer les mesures visant à favoriser l'accès aux manifestations culturelles de catégories particulières de la population: les jeunes, les personnes âgées et, par le biais des groupements populaires, les bénéficiaires d'organismes sociaux. Lancer une carte Genève-culture permettant d'obtenir des tarifs préférentiels pour les manifestations culturelles.

Centre multimédia

Missions du centre

Le centre multimédia, placé sous la responsabilité du Service de la promotion culturelle, déploie ses activités dans le cadre de sa mission générale de promotion culturelle. Il participe à la diffusion de l'information et à la publicité d'événements culturels organisés par le département tels que les grandes manifestations – Fête de la musique, Fureur de lire, Nuit de la science, etc. – les activités de l'Art musical – Concerts du dimanche, Musiques en été – et les divers projets culturels soutenus par les services du département.

Production

La production de documents multimédia est la mission principale du centre.

Diffusion

Le centre participe à la mise en place du réseau de supports de promotion culturelle installés dans des lieux culturels et publics; il contribue également à la recherche et à la négociation de partenariats avec des diffuseurs extérieurs.

Archivage

Afin d'assurer le suivi, la conservation et la mise en valeur des productions, le centre tient le catalogue des productions, coproductions, enregistrements réalisés par ses soins, par les services du département ou en collaboration avec tout autre service dépendant d'une administration ou d'un organisme tiers.

Assistance

Le centre a une mission de conseil, tant en ce qui concerne l'achat ou la location que l'installation ou la réparation de matériel, mais aussi de prêt, pour les services de l'administration, ainsi que pour des institutions et associations subventionnées.

Structure, personnel et locaux

Le service dispose de 2 postes: un responsable à 100%, un technicien à 100% (nominations en 2001).

Le déménagement de l'ancien Centre vidéo, situé à la Maison des arts du Grütli, au 17, de la route de Malagnou est prévu en 2001.

Objectifs 2002

Mettre en service le centre fermé depuis plus d'une année, avec son nouveau personnel; mettre à niveau l'équipement; produire des supports multimédia destinés à la promotion des manifestations culturelles et les diffuser; assurer les conditions de conservation des supports multimédia stockés au centre.

3.4 Service aux artistes et acteurs culturels

Sous cette appellation sont regroupés quatre domaines des arts vivants: art musical, arts de la scène, art contemporain (plastiques), livre. Figurent encore dans cette section le Fonds municipal d'art contemporain et le Grand Théâtre, pour sa partie technique (municipale).

Mission

La mission consiste essentiellement à gérer les subventions dans ces domaines et à assurer le suivi des relations avec les artistes et les acteurs culturels, ainsi qu'à conseiller la présidence.

Structure, personnel et locaux

Logé à la route de Malagnou 19, ce service comporte actuellement 2 conseillers culturels à plein temps (art musical et arts de la scène), un coordinateur de manifestations et 3 collaboratrices administratives totalisant 3,3 postes.

Pour 2002, il est prévu la création d'un nouveau poste de conseiller culturel (art contemporain), la réaffectation d'un poste libéré par un départ à la retraite (juin 2002) pour un conseiller culturel (livre), ainsi qu'un nouveau demi-poste administratif.

Le personnel est géré de manière globale au sein du Service administratif et technique.

Objectifs 2002

Ceux-ci sont présentés ci-dessous par domaine.

3.4.1 Art musical

Mission

La première mission consiste à gérer les subventions dans ce domaine et à assurer le suivi des relations avec les artistes et les acteurs culturels, ainsi qu'à conseiller la présidence.

Deuxièmement, l'Art musical doit contribuer à la qualité et à la variété de la vie musicale à Genève et favoriser l'accès le plus large à la musique.

Objectifs 2002

Le premier objectif, pour 2002, est de mettre en œuvre la nouvelle convention avec la Fondation de l'Orchestre de la Suisse romande. Par voie de conséquence, tout le domaine de la musique classique à Genève, à commencer par l'Orchestre de chambre de Genève, doit être reconfiguré.

Un second objectif consiste à initier un réajustement en faveur des formes actuelles et de la diversité, au sens large, et à suivre le dossier du réaménagement de l'Alhambra pour toutes les musiques.

Enfin, la Fête de la musique fera l'objet d'une estimation plus réaliste de ses coûts, justifiés par le succès grandissant lors des éditions précédentes.

3.4.2 Arts de la scène

Mission

La mission consiste à gérer les subventions dans les domaines du théâtre, de la danse et du cinéma, ainsi que, pour l'ensemble des activités culturelles, ce qui concerne les échanges et aides aux tournées, les centres alternatifs et les projets culturels des centres de loisirs ou des associations oeuvrant à l'animation de quartiers. Il s'agit aussi d'assurer le suivi des relations avec les artistes et les acteurs culturels, ainsi qu'à conseiller la présidence.

Objectifs 2002

Après une période délicate de plusieurs années, il s'agit de répondre aux besoins qui se manifestent en bien des cas afin de conforter les activités:

- poursuite, de concert avec l'Etat, de la mise à niveau de la Fondation d'art dramatique, en particulier pour lui permettre la création d'un fonds d'investissement;
- réajustement et mise au même niveau des deux crédits généraux de soutien aux créations théâtrales et chorégraphiques;
- revalorisation du crédit de production du Théâtre du Grütli, suite à la réouverture de la salle du deuxième étage;
- revalorisation du crédit en faveur des associations logées au Grütli, afin de permettre la réalisation de projets communs à plusieurs d'entre elles;
- rétablissement partiel de la subvention à la Villa Dutoit;
- création d'une ligne budgétaire pour le Fonds Regio, en coordination avec l'Etat, et destinée à renforcer l'aide à la création des productions de films, en particulier de moyens et longs métrages;
- revalorisation du crédit de soutien aux manifestations cinématographiques, afin d'accroître le soutien à la diffusion des films genevois;
- revalorisation du crédit de soutien au Festival de la Bâtie, dans la perspective d'un développement à moyen terme;
- revalorisation du crédit d'aide aux tournées des productions genevoises.

3.4.3 Art contemporain

Missions

- Gérer les subventions dans ce domaine et assurer le suivi des relations avec les artistes et les acteurs culturels.
- Conseiller la présidence.
- Conduire la politique culturelle du Fonds municipal d'art contemporain et cadrer la gestion de cette unité.
- Suivre avec les différents partenaires le devenir des projets liés aux institutions d'art contemporain, notamment l'évolution de BAC+3.

Objectifs 2002

Recruter un nouveau conseiller culturel qui sera chargé de ces missions et lui transmettre les dossiers actuellement gérés au secrétariat du département tout en assurant la continuité des actions en cours.

3.4.4 Fonds municipal d'art contemporain (FMAC)

Mission

Le FMAC apporte un soutien direct aux artistes par l'achat d'œuvres, la commande d'œuvres d'art public, l'organisation de concours, l'aide à la production d'œuvres, des subventions ponctuelles à des artistes. De fait, il encourage par un soutien indirect le travail des institutions et des galeries.

Le FMAC gère la collection (conservation, mise en valeur, circulation des œuvres, restauration), organise et met en œuvre les projets (commandes, concours, etc.) enfin, elle assure les publications nécessaires à l'information sur ses activités (catalogues, plaquettes informatives...).

Structure, personnel et locaux

Rattaché au domaine de l'art contemporain de la Division art et culture, le FMAC dispose de deux postes: une conservatrice responsable (80%) et une collaboratrice administrative (80%).

Un demi-poste supplémentaire de collaborateur/trice scientifique a été prévu au budget 2002 afin de prendre en charge notamment les tâches liées à l'inventaire de la collection dans Musinfo.

Objectifs 2002

Collection:

- poursuite de la mise à niveau de l'inventaire (indexation et scannage de la documentation photographique);
- mise en œuvre de la publication du catalogue de la collection et des événements gérés par le FMAC sur onze ans, première tranche: 1997-2001;
- finalisation de la remise en ordre et de la rationalisation du dépôt.

Fonctionnement

Le FMAC vise en 2002 une meilleure prise en compte des formes de la création actuelle et des besoins qui en découlent. Ainsi, selon les cas, reformulera-t-il les soutiens qu'il octroie pour favoriser les conditions nécessaires à la production d'œuvres, au développement de projets et de démarches artistiques par la mise à disposition de moyens financiers et/ou logistiques.

Budget

Les modifications du budget 2002 viennent d'une révision globale du budget du FMAC, consécutive à son transfert au département des affaires culturelles. Désormais, son budget de fonctionnement comporte des dépenses qui émargeaient jusque-là au compte de bilan.

3.4.5 Livre

Missions

- Gérer les subventions dans ce domaine et assurer le suivi des relations avec les écrivains, les professionnels du livre (libraires, éditeurs, bibliothèques, etc.), les sociétés littéraires et/ou actives dans le domaine du livre et de la lecture.
- Conseiller la présidence.
- Conduire les dossiers des prix, bourses, manifestations en faveur du livre (Fureur de Lire, Lettres frontières, etc.).
- Représenter le département des affaires culturelles à la Commission consultative pour la mise en valeur du livre (qui réunit des représentants de l'Etat, de la Ville, des éditeurs et des libraires, de l'Université, des autres ordres d'enseignement des écrivains et propose des mesures de soutien).

Objectifs 2002

Recruter un conseiller culturel qui sera chargé de ces missions et lui transmettre les dossiers actuellement gérés au secrétariat du département et dans les bibliothèques, tout en assurant la continuité des actions en cours.

3.4.6 Grand Théâtre

La partie technique (municipale) de l'institution offre l'infrastructure nécessaire à l'exploitation de l'opéra et à la production d'ouvrages.

Au vu du fonctionnement de l'institution pendant une saison et sur la base des exercices antérieurs, le secrétaire général a formulé une demande de 13 nouveaux postes et diminué en partie la masse salariale prévue pour l'engagement de personnel temporaire et à la prestation. A l'issue des arbitrages budgétaires, la demande a été ramenée à 6 nouveaux postes, dont 2 seront financés par amputation de la masse salariale pour les engagements temporaires.

DIVISION DES MUSÉES

3.5 Conservatoire et Jardin botaniques

Missions

Explorer l'environnement végétal et en extraire de l'information et des échantillons.

Conserver les collections sous forme vivante (jardin) ou fixée (herbier), ainsi que l'information botanique (bibliothèque, bases de données).

Rechercher, sur la base de ces matériaux, les éléments permettant de faire progresser la connaissance sur la flore, la végétation et l'évolution végétale.

Enseigner la botanique à tous les publics, y compris universitaire.

Protéger, ou contribuer à la conservation de l'environnement proche ou lointain.

Personnel et locaux

En préambule, il faut rappeler que les objectifs du service suivent les directives du Conseil administratif concernant l'Agenda 21. Cela signifie pour les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) le suivi et le développement des activités d'étude de la biodiversité, ainsi que sa protection et la diffusion des savoirs auprès du public.

Afin de mieux répondre à ses missions et aux directives, le service demande pour 2002 la création de 3,5 postes supplémentaires: un horticulteur, un médiateur, un préparateur et une secrétaire-vendeuse pour le Botanic Shop (50%).

Concernant les locaux, la mise au concours de l'agrandissement de la bibliothèque et de l'herbier est très importante pour l'évolution normale des collections, qui sont maintenant parvenues à saturation. Il faut rappeler que la Confédération, en signant la convention sur la biodiversité, a délégué aux municipalités la responsabilité de la conservation adéquate des collections scientifiques.

Objectifs 2002

Les CJB participeront aux Florales dans le cadre de la Foire de Genève en automne. On y présentera une réplique des terrasses des officinales, le dernier-né des secteurs du Jardin botanique. Une autre exposition, aux CJB cette fois, décrira les activités botaniques et ethnobotaniques du service au Paraguay (Agenda 21: coopération au développement).

Sur le plan scientifique, l'objectif principal du service sera de mettre en place une check-list informatisée des espèces végétales africaines, et de poursuivre l'inventaire global sur la biodiversité (Alpes, Amérique du Sud).

Au niveau de l'herbier, les échantillons de la collection Bertoni, restaurés et étudiés à Genève depuis cinq ans seront renvoyés au Paraguay, dans le cadre de la convention avec la municipalité d'Asunción.

A la bibliothèque, un programme de restauration des reliures sera repris, cette activité ayant été placée en attente pendant la période financièrement difficile que nous venons de traverser.

Sur le plan informatique, l'objectif est de mettre à la disposition du public et du monde scientifique via internet certaines données scientifiques.

Enfin, au niveau de la protection de la nature, les CJB souhaitent initier un programme de gestion des espèces végétales pour le canton, dans le cadre d'une convention à négocier avec l'Etat, Service des forêts, de la protection de la nature et des paysages.

3.6 Musées d'art et d'histoire

Mission du service

Le Musée d'art et d'histoire, avec ses filiales, est une institution de la Ville de Genève «au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'étude, d'éducation et de délectation» (extrait des statuts du Conseil international des musées).

Le musée est un élément de la politique culturelle et sociale de la cité. Il fait partie des équipements de formation et de loisirs à la disposition de la population. Il contribue à accroître la qualité de la vie et représente une attraction touristique importante.

Le projet de budget 2002 des Musées d'art et d'histoire est basé sur le maintien des activités au niveau de ce qui a été réalisé ces dernières années. Il prend en compte le regroupement des divers secteurs dans le bâtiment des Casemates et le fonctionnement du cabinet des dessins à la Concorde.

Il répond aussi aux objectifs suivants:

- poursuite des campagnes de restauration et de conservation;
- poursuite du programme de publications scientifiques sur les collections;
- suite de l'installation des secteurs administratifs et techniques dans le bâtiment des Casemates;
- mise en œuvre du programme d'assainissement des réserves pour les collections.

Les MAH ont également pour objectif la concrétisation de la deuxième phase du plan directeur du personnel.

Personnel et locaux

Un plan directeur pour le développement des ressources humaines couvrant les années 2000-2010 a été réalisé en 1999 par les Musées d'art et d'histoire dans le but de préparer leur avenir en planifiant l'évolution des ressources humaines, qualitativement et quantitativement, à moyen et à long terme.

Dans ce contexte, les MAH ont pour objectif la concrétisation en 2002 de la deuxième phase du plan directeur du personnel dans les domaines de la sécurité, de la conservation, mais aussi en relation avec les développements du service. Les arbitrages budgétaires n'ont finalement pris en compte qu'une part réduite de ce plan. Ainsi, la priorité a été donnée au personnel de sécurité (surveillance), l'Office cantonal de l'emploi ne fournissant pratiquement plus de personnel d'appoint utilisé de manière importante dans ce domaine depuis des années.

Locaux

Les éléments concernant les problèmes de locaux figurent en tête du rapport du département, à propos des dossiers d'investissement et dans le programme d'investissements quadriennal. L'accent est mis ici sur deux points.

Les MAH restent confrontés aux difficultés de stockage et de conservation des nombreuses collections dont ils ont la charge et qui s'accroissent régulièrement par des acquisitions mais surtout par des dons prestigieux.

Le plan directeur du bâtiment principal continue à tracer les étapes du réaménagement envisagé dans sa totalité à l'horizon 2010. Avec le déménagement de l'administration et des services techniques aux Casemates réalisé en 2001, les études vont se poursuivre à Charles-Galland.

Activités

En 2002, les Musées d'art et d'histoire organiseront vingt-sept expositions et accrochages et un riche programme de manifestations (concerts, conférences, colloques, etc.). Pour ce faire, ils doivent compter sur un appui financier considérable émanant du secteur privé.

Musée d'art et d'histoire

Six expositions seront créées durant l'année 2002, ainsi que trois accrochages dans les cabinets de dessins et une présentation dans la galerie, ainsi que de nombreuses manifestations en relation avec ces expositions.

Le rafraîchissement des salles d'expositions et des zones publiques se poursuivra parallèlement au programme des activités.

Musée Rath

Trois expositions seront présentées en 2002 dans ce bâtiment, dont une faisant partie du programme de commémoration du 400^e anniversaire de l'Escalade.

Bibliothèque d'art et d'archéologie

La rénovation intérieure de ce bâtiment est inscrite au programme d'investissements quadriennal et pourrait se faire en 2002. L'exploitation de la bibliothèque pourrait en être affectée.

Cabinet des estampes

En raison du chantier de la promenade du Pin, les collections du Cabinet des estampes ont été déplacées dans un dépôt de la rue Marziano et les expositions temporaires ont été présentées dans les locaux du MAMCO et du MAH.

Le Cabinet des estampes sera réinstallé à la promenade du Pin en 2002, sauf en cas de rénovation de l'intérieur du bâtiment. Le budget est établi en tenant compte d'un programme courant d'expositions temporaires avec un accent sur la conservation des oeuvres.

Centre d'iconographie genevoise

Le budget 2002 de cette filiale est basé sur une exploitation maintenant rodée. Une campagne exceptionnelle de tirage d'un fonds photographique ancien est inscrite au budget.

Maison Tavel

Quatre expositions temporaires sont annoncées en 2002 à la Maison Tavel. Après quinze années d'exploitation, des vitrines doivent être rénovées.

Musée Ariana

Le budget 2002 du Musée Ariana est basé sur deux expositions temporaires ainsi que sur les réaccrochages sectoriels des collections permanentes.

Musée d'histoire des sciences et Nuit de la science

Une exposition temporaire est prévue au Musée d'histoire des sciences en 2002. Le travail sur la présentation des collections permanentes sera poursuivi, la signalétique extérieure et les agencements pour l'accueil des visiteurs seront encore améliorés. L'expérience de la première Nuit de la science en 2000 a nécessité, pour une meilleure transparence comptable, un rééquilibrage des rubriques du musée et de la nouvelle cellule concernant la Nuit de la science.

Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie

Une exposition temporaire est prévue dans ce musée en 2002. Le budget tient compte des frais de publication du catalogue raisonné de l'artiste Berthe Schmid Allard, dont le fonds a été légué au musée.

3.7 Musée d'ethnographie

Missions

- Conserver et enrichir les collections du musée.
- Développer les recherches scientifiques sur ces collections et les civilisations dont elles témoignent.
- Diffuser les connaissances ainsi acquises par le biais d'expositions, de publications, de conférences, de films, de démonstrations vivantes et d'autres moyens.
- Favoriser les rencontres, la compréhension et la connaissance interculturelles dans la cité.

Structure, personnel et locaux

Dans la situation actuelle, la structure et les locaux du musée restent inchangés. Pour le personnel, en regard du développement des activités, 1,5 nouveau poste est demandé. Il sera réparti de la manière suivante: 0,5 poste pour un chargé de presse, pour augmenter l'impact de la promotion des activités du musée, 0,5 poste pour un

collaborateur scientifique à l'accueil pédagogique, pour faire face à l'augmentation de la demande, et 0,5 poste pour un surveillant/huissier.

Objectifs 2002

- Nouveau musée:
Poursuite de la préparation du nouveau musée (organisation, fonctionnement, activité, etc.). Participation à la planification de sa réalisation.
- Diffusion:
Carl-Vogt
 - expositions
 - «Paix» jusqu'en février
 - «Danse sacrée indienne: barathanathian» avril-août
 - «Écorces peintes d'Australie» octobre-février 2003
 - «Sources et ressources d'un Tunisien de Gabès à Genève» avril-mai
 - «Collection de figures d'ombre balinaises» juin-septembre
 - «Hélène Keiser: photographe» novembre-décembre
 - animations «Festival de cinéma: Jean Rouch» mars
- Annexe de Conches*
 - expositions «Histoires de peaux» juin-décembre

Publications

Achèvement de la modernisation des publications, avec notamment une présentation renouvelée des périodiques *Totem* et *Bulletin du Centre genevois d'anthropologie*.

Animation

Renforcement de l'animation pédagogique.

Conservation

Poursuite de la saisie informatique des collections et des livres. Un accent particulier sera porté sur la conservation et l'inventaire informatisé des moyens audio-visuels (enregistrements de musique, films, photos anciennes et estampes), cela dans la perspective de la future médiathèque du musée.

Relations internationales

Projets d'échanges internationaux avec la France voisine et avec des pays lointains.

Promotion

Renforcement des actions dans ce domaine, par voie de presse par d'autres média.

3.8 Muséum d'histoire naturelle

Missions

Le Muséum se doit de conserver et d'enrichir les collections tout en les mettant en valeur par des recherches et des publications consacrées à la biodiversité et dans l'esprit des conventions internationales auxquelles la Suisse a souscrit. Il diffuse le savoir scientifique en collaborant aux enseignements scolaire et universitaire et en organisant des expositions permanentes et temporaires, des conférences, des visites commentées et des stages. Le Muséum essaie de répondre ainsi le plus efficacement possible aux recommandations de l'Agenda 21, surtout dans les domaines de la diversité biologique, de l'éducation et de la formation du public.

Personnel et locaux

Aucun nouveau poste n'est demandé. Les départs à la retraite (trois au minimum) devraient être compensés par l'engagement de nouveaux collaborateurs.

Les travaux de réfection dans les galeries d'exposition commencés en 2001 devront continuer en 2002.

La saisie informatique des collections se fera au travers de l'engagement temporaire (4 à 10 mois) de 4 personnes (étudiant(e)s).

Objectifs 2002

Conservation

Une gestion performante des collections reste un objectif permanent et garantit un enrichissement constant par des dons et des échanges. Une centaine de publications scientifiques au sujet de nos collections sont prévues. L'informatisation de l'inventaire sera poursuivie (l'enregistrement de 16 000 spécimens/espèces par an). Plusieurs études sur le terrain, en collaboration avec d'autres instituts, devraient permettre de compléter les collections existantes.

Recherche et formation

Plusieurs thèses et travaux de diplôme sont en cours et devraient se terminer en 2002. La collaboration avec l'Université restera intense dans le domaine de la formation (plusieurs cours) et dans le domaine de la systématique moléculaire. L'engagement d'un chercheur dans ce domaine sur un poste vacant (50%) est prévu. (Recommandations 15: Conserver la diversité biologique, et 35: La science au service du développement durable).

Vulgarisation/Communication

Les travaux commencés en 2001 au 2^e étage de l'exposition permanente (diorama marin, poissons, invertébrés) seront poursuivis. Certaines vitrines «démodées», dans d'autres étages, seront adaptées. La collaboration avec le Département de l'instruction publique se poursuivra avec l'animation pédagogique, qui prévoit trois animations différentes. Une grande exposition temporaire consacrée aux grottes et à leur biodiversité s'ouvrira en automne. D'autres petites manifestations sont envisagées. Les chercheurs participeront à certaines manifestations externes (Nuit de la science, Nuit des chauves-souris, Traces de dinosaures à Emosson) (Recommandation 36: Education, sensibilisation du public et formation).

DIVISION DES BIBLIOTHÈQUES

3.9 Bibliothèques et discothèques municipales

Mission du service

La mission première des Bibliothèques municipales est d'offrir sans discrimination à la population de la ville de Genève et du canton des collections dont les supports sont diversifiés et les contenus sans cesse actualisés, cela à des fins d'information, de loisir, de culture, de formation et de documentation. Elles accordent une attention constante aux publics jeunes et adolescents et soignent particulièrement les collections mises à leur disposition. De même, elles sont très attentives au public constitué de personnes âgées qui se déplacent avec difficulté et dont la vue a tendance à baisser.

Afin d'aider les lecteurs à se faire eux-mêmes une opinion et à développer leurs goûts et leurs facultés critiques et créatives, les Bibliothèques municipales s'attachent à présenter des collections sur tous les types de supports qui soient le reflet de l'évolution du savoir et de la culture.

Les Bibliothèques municipales dynamisent leurs collections par une promotion culturelle adaptée à leurs publics, qui sont aussi variés que l'est la société tout entière.

Structure, personnel et locaux

Les services au public des Bibliothèques municipales sont représentés par leurs huit bibliothèques fixes réparties dans les différents quartiers de la ville, deux discothèques, une médiathèque, cinq bibliobus au service des communes du canton et des quartiers de la ville qui ne bénéficient pas des installations d'une bibliothèque fixe. Enfin, deux services sociaux: le service à domicile en ville de Genève et le service à la prison de Champ-Dollon.

La qualité des prestations fait partie des objectifs prioritaires fixés pour les années à venir. Cette qualité dépend en grande partie du bon équilibre du personnel disponible et des heures d'ouverture proposées au public, ainsi que de la formation permanente du personnel à l'accueil et aux renseignements.

Les Bibliothèques municipales comptent 134 collaborateurs fixes et un apprenti (94,9 postes équivalent plein temps).

Le budget concernant le personnel temporaire doit nous permettre de faire face aux congés maternité (4 en 2001) aux accidents ou maladies de longue durée (1 au moment du rapport). Nous prévoyons l'engagement de deux bibliothécaires à mi-temps pour une durée d'un an afin de coordonner les différents index de notre base de données.

Cinq nouveaux postes ont été inscrits au budget du personnel fixe. Ces créations de poste sont indispensables à la bonne marche du service.

Dans le domaine des locaux, en dehors des problèmes d'aménagement et d'entretien courants, les points importants pour les Bibliothèques municipales figurent dans les dossiers d'investissements déjà signalés en tête du rapport du département. Il faut cependant insister ici sur la nécessité absolue de réaliser le déménagement du service des bibliobus.

Activités

Acquisitions et entretien des collections

Pour que les Bibliothèques municipales puissent continuer d'assumer la mission qui leur a été confiée: former, éduquer, distraire, il est primordial que les crédits d'acquisition et de suivi des collections soient préservés. La priorité absolue est donc le maintien de la qualité et de la diversité des collections, tous types de documents et de supports confondus. L'entrée en fonction de la Bibliothèque de Saint-Jean, section adultes, implique, pour un montant de 110 000 francs, l'acquisition et l'entretien des collections multimédias (imprimés et audiovisuels) nécessaires. En raison de la très forte croissance de la demande en documents audiovisuels de la part des usagers, nous demandons une augmentation de budget sur la ligne 31060 «disques, etc.»; cette augmentation permet d'une part de contribuer aux collections audiovisuelles déposées à la Bibliothèque de Saint-Jean, d'autre part de développer l'acquisition de CD-Roms pour la partie incombant aux Bibliothèques municipales de la Tour CD-Roms, Ville de Genève. Le montant pour l'acquisition des documents audiovisuels a été transféré de la ligne 31005 à la ligne 31060, à la demande de la Comptabilité générale, afin de mieux se conformer au plan comptable.

Le budget concernant l'acquisition de documents imprimés est fondamental. Depuis plusieurs années, nous travaillons à la présentation d'une collection de qualité. Nous veillons à ce que le public puisse toujours trouver les ouvrages de fond. Selon les normes en vigueur, 10 à 15% du montant global des acquisitions doit être réservé à l'entretien du fonds, au rachat et remplacement des ouvrages abîmés, au remplacement des ouvrages au contenu obsolète par des ouvrages récents, au remplacement des classiques abîmés, à l'équilibre général de la collection.

Promotion culturelle

Le budget de 50 000 francs est prévu pour diverses actions: invitations d'auteurs, conférenciers et illustrateurs, expositions thématiques. Ces actions sont menées souvent avec d'autres acteurs de la scène culturelle genevoise: institutions de la Ville, associations, écoles, etc. Elles donnent de la visibilité aux Bibliothèques municipales, favorisent les débats d'idées dans un public très diversifié qui peut poursuivre sa réflexion au moyen de nos riches collections. Ces activités de promotion se déroulent dans les sept bibliothèques pour jeunes et adolescents, les huit bibliothèques pour adultes (y compris la bibliothèque des sports) ainsi que les deux discothèques et la

médiathèque. L'animation culturelle a pour but de fidéliser les usagers grâce à des actions autres que la seule activité de renseignement et de prêt des documents.

Afin de mieux faire connaître nos collections aux adolescents, qui ont tendance à s'éloigner de la bibliothèque vers 14/15 ans, nous souhaitons faire éditer une seconde bibliographie thématique d'ouvrages lus et sélectionnés par les bibliothécaires à leur attention.

Les bibliothécaires sont particulièrement attentifs à faire connaître et à faire vivre la littérature genevoise, romande et suisse. Pour marquer les six ans de publication de *Romandie une terre très littérature*, nous souhaitons éditer une plaquette réunissant les auteurs qui ont publié un ouvrage au cours de ces six dernières années. Nous aimerions que cette bibliographie soit mise en forme et imprimée chez un graphiste professionnel. Ce travail vient compléter notre promotion de la littérature romande avec «Lettres frontière».

L'édition de chacune de ces bibliographies tirée à 1000 exemplaires coûte environ 7000 francs.

Déplacements et formation

La somme demandée au budget est indispensable pour faire face à la formation continue de nos bibliothécaires, surtout en ces années de profonde mutation de notre métier. Tout le personnel n'est pas encore formé à l'utilisation professionnelle des nouvelles technologies (mise à disposition d'internet pour le public, CD-Rom en réseau). Lorsque cela est nécessaire, nous effectuons des visites de bibliothèques en Suisse et à l'étranger. Se rendre sur place pour partager des expériences ou pour voir ce qui se fait ailleurs est l'un des éléments importants de la formation continue et un facteur de motivation du personnel.

Informatique

La poursuite de la mise à niveau et la maintenance des équipements jouent un rôle clé pour assurer la pérennité de la base de données documentaire et améliorer son accès tant pour les usagers que pour les professionnels. Il est impératif de suivre au plus près l'évolution constante des logiciels et du matériel. Ces dépenses sont toutefois inscrites au plan informatique quadriennal.

3.10 Bibliothèque publique et universitaire (BPU)

Missions

- Conserver et enrichir le patrimoine intellectuel genevois par le Dépôt légal et par l'acquisition systématique des ouvrages sur Genève, ainsi que des livres et des manuscrits d'auteurs genevois.
- Rendre accessible le fonds de ses livres et de ses manuscrits aux étudiants, aux chercheurs, aux professeurs et au public en salle de lecture ou sous forme de prêt.
- Diffuser les connaissances autour du livre et de l'écrit par des expositions, des manifestations publiques.

Structure, personnel, locaux

Les documents numériques (CD-Rom, DVD, documents en ligne, etc.) se sont désormais ajoutés aux collections imprimées de la bibliothèque. Ces documents demandent un traitement particulier, une documentation spécifique et un encadrement des lecteurs qui découvrent ce nouveau type de média. Un poste de bibliothécaire a été demandé pour ces tâches nouvelles.

En 2002, seront poursuivies les études portant sur de nouveaux dépôts. Le discours sur ce sujet des directions successives de la BPU est certainement répétitif, mais la saturation totale des magasins détériore les services qui sont offerts au public et bloque toute restructuration du bâtiment visant à offrir des conditions de travail modernes aux lecteurs et aux employés.

Objectifs 2002

- Poursuite du plan de préservation et conservation (Programme PAC).
- Modernisation de la bibliothèque par l'intégration du concept de «bibliothèque numérique».
- Célébration de l'ouverture au public de la bibliothèque, voici trois cents ans (en 1702), par une exposition «De mémoire de bibliothèque», des animations, une publication historique, etc.
- Exposition, en février 2002, de la Bibliothèque juive.
- Exposition, en automne, consacrée à l'Escalade.
- Publication d'une bibliographie consacrée aux premières éditions genevoises.
- Prise en compte des caractères cyrilliques, de l'hébreux et de l'arabe dans la numérisation de documents fragiles ou précieux en créant des documents de substitution facilement accessibles à nos lecteurs.
- Poursuite de la rétroconversion grâce à la réaffectation d'une subvention fédérale obtenue par la bibliothèque.

Institut et Musée Voltaire (IMV)

Missions

L'IMV est un important centre de documentation sur l'auteur de *Candide* et sur le siècle des Lumières. Les imprimés, au nombre de plus de 25 000, comprennent quelque 2400 éditions d'écrits de Voltaire, certaines d'entre elles sont rarissimes. Le fonds des manuscrits renferme une quantité de lettres de Voltaire et de ses correspondants, soit un millier d'originaux et 3200 copies. L'institut fait connaître ses richesses au public dans le cadre de plusieurs salles d'exposition. Des visites commentées sont organisées à l'intention des collégiens, de groupes d'étudiants et de membres d'associations culturelles en provenance de Suisse et de l'étranger. Par ses ressources documentaires, l'institut apporte une large contribution aux travaux qui de par le monde sont consacrés à Voltaire et au XVIII^e siècle.

Personnel

Le conservateur de l'Institut et Musée Voltaire partant à la retraite à la fin 2001, l'année suivante sera une année de transition pour cette institution.

Bibliothèque musicale

Missions

La bibliothèque met à la disposition des particuliers comme des orchestres, des musiciens amateurs comme des professionnels, une collection de plus de 30 000 partitions, allant du trio au grand orchestre symphonique, du lied à l'opéra, en passant par le solfège, la chanson, ou la méthode instrumentale. Elle conserve également de nombreux autres documents imprimés ayant trait à la musique à Genève (programmes, affiches, etc.).

Locaux

La Bibliothèque musicale est saturée de documents. Sa salle de lecture est trop petite pour le public actuel. Par ailleurs, elle souhaite ouvrir un espace de libre-accès.

Objectifs 2002

- Développer les animations (Fête de la musique, expositions, présentations didactiques, etc.), les publications (bibliographies et discographies notamment en collaboration avec les Discothèques municipales).
- Créer une zone de libre-accès.

4. Département des sports et de la sécurité

Persuadés qu'une meilleure communication permet d'améliorer la qualité de vie au travail, nous poursuivrons dans cette voie, encouragés par les premiers résultats. Cette démarche s'inscrit dans le développement durable. En effet, une meilleure prise de conscience de chaque collaborateur quant au rôle qu'il joue le motive à rechercher des solutions adaptées au mode de vie préconisé.

Quant au développement du sport en faveur des retraités, indispensable au maintien d'une bonne mobilité, il appartient à la Ville de le développer en organisant des cours, des sorties et des séjours.

La pratique du sport s'inscrit dans le cadre d'une vie saine, c'est pourquoi nous continuerons à promouvoir le sport pour tous en développant la qualité des prestations. Nous devons également aider les clubs et les encourager, grâce notamment aux subventions, à développer les mouvements juniors.

Si le sport populaire est indéniablement celui que nous voulons développer, nous n'oublions pas que la possibilité de voir les meilleurs sportifs dans nos installations joue un rôle considérable dans l'intérêt porté au sport. Cette image positive encourageant notamment les jeunes à une pratique régulière du sport nous incite à intensifier les démarches pour que Genève puisse accueillir de grandes manifestations.

La politique de proximité doit continuer à se développer afin de s'harmoniser au contexte général voulu par la Ville de Genève. C'est ainsi que, grâce au vote de 20 postes supplémentaires d'agents de sécurité municipaux votés pour 2001, nous portons un effort particulier, qui se développera encore l'année prochaine. Nos objectifs seront atteints grâce à un effort de formation soutenu.

D'autre part, la loi sur les zones bleues ayant été votée en 2001, nous demandons, au budget 2002, l'engagement de 10 nouveaux collaborateurs. La bonne gestion des zones bleues s'impose si nous voulons que la population de notre ville comprenne que nous soutenons la politique d'amélioration du parcage dans les quartiers, afin de restreindre tant que faire se peut l'utilisation de la voiture en milieu urbain.

Nos efforts, en 2002, porteront également sur une meilleure intégration des agents de ville dans la gestion du domaine public. Ce service doit impérativement supprimer le clivage existant entre les collaborateurs en uniforme et les autres, étant entendu que tous sont appelés à faciliter la tâche des divers utilisateurs, notamment par la simplification des démarches en vue de l'utilisation accrue du domaine public. Des moyens plus modernes, tels que terminaux portables, seront demandés au budget 2002.

En ce qui concerne le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP), nous allons continuer à développer la politique de proximité tant en informant la population des services qui peuvent être rendus en mettant à disposition du matériel et des abris, compléments indispensables aux activités des clubs et maisons de quartiers, qu'en démontrant que les cours répondent à une demande grandissante de connaître les techniques élémentaires permettant à chacun de se débrouiller lors de situations inhabituelles.

Les relations avec la Croix-Rouge et l'Organisation internationale de protection civile doivent continuer à se développer.

Enfin, un effort tout particulier de formation et d'information doit être fait en faveur des collaborateurs du Service d'incendie et de secours. En 2002, ce service devra absorber de nouveaux collaborateurs, à savoir des ambulanciers, devenus indispensables vu le vote de la nouvelle loi sur les ambulances. De nouveaux postes seront demandés au budget 2002.

2002 doit aussi voir se concrétiser les efforts entrepris depuis plusieurs mois pour nouer des rapports nouveaux entre pompiers professionnels et volontaires.

Enfin, l'étude d'une nouvelle caserne répondant aux besoins du 3^e millénaire sera entreprise.

4.1 Service des sports

Missions actuelles

- Les quatre missions principales sont:
- l'entretien des infrastructures sportives;
 - leur mise à disposition du grand public, des associations et des clubs;
 - l'organisation et le soutien d'activités sportives telles qu'écoles de sport et animation en faveur des retraités;
 - l'organisation de manifestations sportives nationales ou internationales, ou la participation à ces activités.

Personnel et locaux

L'effectif des postes au 1^{er} janvier 2001 s'élevait à 172 unités. En cours d'année, un poste a été transféré du SAPP et deux nouveaux postes ont été demandés au budget 2002, de sorte que l'effectif au 1^{er} janvier 2002 sera de 175 unités.

Dans les trois cas, il s'agit de postes de gardiens de bains polyvalents. En effet, l'activité des piscines des Vernets et de Varembé est en constante augmentation (295 000 entrées aux Vernets et 330 000 à Varembé en 2000), de sorte qu'il est indispensable d'augmenter l'effectif des gardiens de bains polyvalents pour faire face aux impératifs de sécurité et de surveillance.

Objectifs généraux pour 2002

Après quatre années de blocage budgétaire, il est impératif de porter un effort particulier sur l'entretien des infrastructures, équipements, zones ou terrains sportifs, tant pour maintenir leur niveau de qualité que pour rester compétitif dans le cadre de manifestations.

Le développement constant du «Sport pour tous» amène le service à accroître l'offre en matière d'écoles de sports pour les jeunes et de prestations pour les retraités, cours et séjours sportifs adaptés aux besoins.

Développement et promotion de la communication afin que la population puisse bénéficier des prestations offertes.

4.2 Service d'incendie et de secours (SIS)

Missions actuelles

Les missions principales sont:

- assurer les premiers secours en ville de Genève et dans le canton;
- sauvetage des personnes, animaux, biens mobiliers et immobiliers en cas de sinistre;
- mesures propres à empêcher la propagation du feu ou de substances dangereuses et les risques d'explosion;
- extinction du feu et lutte contre la pollution par hydrocarbures et autres produits nocifs ou radioactifs;
- coordonner le commandement des services cantonaux et municipaux engagés sur les lieux de sinistres;
- administrer le bataillon des sapeurs-pompiers (volontaires).

Personnel et locaux

185 personnes basées dans 3 casernes, ainsi que le centre de formation de la zone industrielle des Charmilles (ZIC) et le bureau du réseau hydraulique situé à la rue Rothschild 27.

Le SIS gère également les 4 dépôts principaux des compagnies volontaires et les 3 dépôts secondaires.

Pour l'année 2002, un poste supplémentaire d'informaticien est demandé pour être en mesure d'assumer les travaux résultant de l'informatisation du service et assurer la sécurité de la centrale d'alarme.

En juin 2002, se terminera l'école commencée le 1^{er} octobre 2001 (15 aspirants).

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les ambulances nécessite l'engagement d'ambulanciers.

Objectifs généraux pour 2002

Améliorer la communication interne et externe afin que le personnel s'adapte plus facilement aux changements et que les partenaires bénéficient d'une meilleure information sur l'activité du service.

Adapter la formation polyvalente de pompier-ambulancier en intégrant les pompiers dans la nouvelle structure de formation du Département de l'instruction publique.

Renforcer les contacts avec les sapeurs-pompiers volontaires.

Intégrer les nouvelles expériences (notamment renforcement du service ambulancier) dans le fonctionnement du service.

4.3 Service d'assistance et de protection de la population (SAPP)

Missions actuelles

Protection des personnes, des biens et de l'environnement dans les situations de catastrophe ou de crise. (Mesures pour préserver ou sauver la vie, pour sauvegarder les biens, y compris les biens culturels et les conditions d'existence.)

Formation en matière de prévention, assistance, sécurité des collaborateurs de la Ville ou des entreprises de la place, ainsi que des personnes astreintes à la protection civile.

Coopération internationale en matière de prévention des catastrophes et d'assistance aux populations. (Partenariat pour la paix.)

Entretien et mise à disposition de matériel et de locaux au profit de la collectivité. (30 constructions et 32 dépôts de matériel.)

Contrôle périodique des abris privés dans les immeubles. (Environ 2000 abris.)

Prestations diverses au profit de la commune. (Piquet permanent d'intervention, soutien logistique lors de manifestation.)

Personnel et locaux

L'effectif actuel du service est de 46 employés. Il sera ramené à 45 personnes en 2002.

Les ateliers sont transférés à Châtelaine afin de faciliter la synergie avec ceux du Service d'incendie et de secours et d'économiser un loyer.

Le centre de Richelien accueille de nombreuses sessions de cours de formation continue en faveur tant des fonctionnaires de la Ville que de sociétés privées.

Objectifs généraux pour 2002

Développer la formation en matière de prévention, de sauvetage et d'assistance.

La formation doit être étendue aux collaborateurs de l'administration municipale et des entreprises de la place, la sécurité au travail faisant partie intégrante de la protection de la population.

Développer la coopération avec les pays étrangers en matière de protection de la population. De nombreux pays ont des structures nationales de protection civile embryonnaires et souhaitent développer leur organisation en ayant recours au savoir-faire des professionnels du SAPP. La protection civile, par le biais d'un transfert de connaissances, est un outil de développement durable et de solidarité internationale.

Développer un partenariat avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) afin de promouvoir le droit humanitaire.

Une synergie peut être obtenue entre le centre de formation de Richelien (SAPP) et le centre de formation d'Ecogia (CICR). En échange de cours sanitaires et d'une mise à disposition de la piste d'exercice pour contribuer à la formation des délégués du CICR, le SAPP se voit offrir, au profit des délégations étrangères en formation à Richelien, des cours de droit humanitaire et une information sur la lutte contre les mines antipersonnel. Cette synergie pourrait aboutir à la création d'un village de la paix dans la zone Ecogia/Richelien.

Participer à la mise au point d'un concept de sécurité en matière de protection des biens culturels par le biais de la réalisation de concepts de prévention et de plans d'intervention, réalisés en collaboration avec le SIS et les professionnels des affaires culturelles.

Participer au développement de mouvements associatifs ou à l'action caritative en mettant à disposition certains de ses moyens (véhicules, dortoirs, matériel de cuisine etc.).

4.4 Service des agents de ville et du domaine public

Missions actuelles

Gérer le domaine public en examinant les demandes d'utilisation accrue et en délivrant les permissions adéquates mentionnant les obligations qui en découlent.

Surveillance du domaine public, des parcs et des marchés.

Travail d'ilotage par contacts avec les commerçants, artisans, groupements de quartiers.

Activités de prévention et de répression, notamment dans le cadre de l'activité d'agents de sécurité municipaux.

Personnel et locaux

L'entrée en vigueur de la loi autorisant les agents de ville à contrôler les zones bleues a conduit à l'engagement de 18 collaborateurs supplémentaires.

Objectifs généraux pour 2002

L'intégration harmonieuse dans le service de nouveaux collaborateurs qui permettront de maîtriser les tâches découlant des compétences octroyées par la législation genevoise fera l'objet d'un soin particulier.

Grâce à ce nouveau personnel et le programme mis en place en 2001, le nombre des empiétements recensés devrait augmenter de façon considérable.

La gestion des zones bleues doit permettre de donner satisfaction aux attentes légitimes des habitants de la ville.

5. Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

5.1 Préambule

Ce budget 2002 a été élaboré avec le souci de doter le département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement des moyens de réaliser concrètement les partenariats et les réseaux évoqués depuis quelques années. Ces réseaux doivent permettre de mettre en place une politique qui fait de la concertation avec la population un outil au service du développement social. En effet, si certains misent sur la répression ou la coercition pour battre en brèche certains phénomènes de violence dans les villes, de vandalisme dans les écoles jusqu'à l'exclusion sociale, nous plaçons, au contraire, sur une participation toujours plus active des citoyens, acteurs de leur devenir, et sur une écoute toujours plus attentive de leurs besoins.

Le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement regroupe plusieurs services pour mettre en œuvre ces politiques de proximité dans les quartiers. Les collaborateurs ne sont pas que les relais de ces préoccupations populaires. Ils doivent en devenir le moteur.

Le Service social en est une bonne illustration. Il va mettre en route des projets pilotes de travail communautaire, un sur chaque rive. Il rendra ainsi plus concrètes et plus visibles ses options en matière de prévention sociale. Le service mise en effet sur sa proximité avec la population et sur sa connaissance du réseau associatif des quartiers pour défendre une action sociale collective, dans le cadre du nouveau dispositif socio-sanitaire cantonal. Parallèlement, les animations pour les personnes âgées vont être développées de manière décentralisée, dans chaque quartier, et de manière diversifiée, en élargissant l'offre du programme «aînés et nouvelles technologies», notamment.

Les jeunes sont prêts à mettre en route directement des actions nouvelles. La Délégation à la jeunesse dispose donc d'une équipe de travailleurs sociaux susceptibles de donner corps, rapidement et efficacement – car telles sont les conditions de la réussite avec les jeunes – aux projets qu'elle aimerait voir se réaliser.

Une telle option peut être initiée déjà avec les enfants. Dans ce cadre, il convient de développer le dialogue et la concertation avec les enseignants et les associations (associations de parents, associations de quartiers...). L'expérience des budgets participatifs dans les écoles est la manifestation concrète de cette volonté.

La Ville a su prendre l'initiative d'une démarche qui vise à élaborer avec l'ensemble des partenaires (GIAP, associations de restaurants scolaires, fournisseurs...) des critères afin d'offrir aux familles des repas scolaires améliorés du point de vue de la qualité, de l'équilibre, de la diversité des menus. Cela en réponse à la préoccupation première de sécurité alimentaire particulièrement exacerbée ces temps-ci.

Il apparaît toujours aussi urgent d'augmenter le nombre des places d'accueil dans les structures de la petite enfance. Mais cet objectif est à atteindre à une large échelle et en tenant compte des synergies possibles avec les autres collectivités publiques (canton, communes) et les partenaires privés. Un organisme cantonal susceptible de définir une politique coordonnée de la petite enfance au plan cantonal semble donc un outil indispensable. Compte tenu de l'expérience et de la tradition de qualité de la Délégation à la petite enfance, nul doute que la Ville jouera un rôle moteur dans ce nouveau réseau.

Une longue réflexion a abouti à l'ouverture des cimetières municipaux aux rites mortuaires des grandes religions présentes à Genève. Au stade actuel, la Ville a interpellé les autorités cantonales afin que la loi sur les cimetières soit modifiée pour permettre des inhumations dans des carrés confessionnels.

Le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) a participé à une expérience pilote de contrôle de gestion. Il en ressort une meilleure visibilité de certaines prestations du service qui témoignent de la place d'options environnementales dans une politique sociale au sens large, telle que le définit l'Agenda 21. Il s'agit, notamment, de la formation d'apprentis qu'assume le SEVE. Ces jeunes vont ensuite partager leur savoir et leur compétence dans les principales entreprises de la place. De même, le service emploie régulièrement des personnes marginalisées en vue de leur réinsertion professionnelle.

L'attachement de la population locale et des touristes à des symboles de la ville reste très fort. L'Horloge fleurie en est un exemple. Mais le département a réussi à renouveler ce monument pour le faire entrer de plain-pied dans une esthétique plus moderne.

Après les promotions civiques, devenues promotions citoyennes, le département fait ainsi la preuve qu'il est attaché à l'histoire, mais qu'il peut créer, innover, pour faire vivre et évoluer les traditions locales.

A Saint-Jean, tout un quartier s'est mobilisé pour lutter contre la fermeture de l'office postal. Le quartier a obtenu gain de cause grâce au soutien actif des autorités. C'est bien la preuve que les citoyens sont aujourd'hui prêts à se mobiliser contre l'exclusion, le chômage ou les inégalités. Le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement entend se donner les moyens de faire de cette mobilisation le ferment d'une meilleure qualité de vie et d'une cohabitation harmonieuse dans la cité.

5.2 Délégation à la petite enfance

Mission

Afin de répondre à la mission essentielle du service, et face à une demande toujours croissante de places en institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville, les autorités proposent d'accélérer la mise à disposition de places d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 4 ans. 150 nouvelles places doivent être créées au plus vite. Ces places permettront à plus de 375 enfants de fréquenter un lieu d'accueil petite enfance.

Personnel et locaux

Pour concrétiser cette option, de nouveaux espaces vont être ouverts. D'autre part, la délégation procèdera à l'extension d'espaces déjà existants. Dès lors, le budget des travaux et celui des acquisitions doivent être augmentés.

L'application des mécanismes salariaux entraîne de fait une augmentation constante de la subvention aux institutions. Pour rappel, les salaires du personnel de la petite enfance représentent 75% de la subvention.

Objectifs généraux pour 2002

Le budget 2002 de la petite enfance a été réévalué également pour permettre de revoir le budget alimentation de chaque institution, en regard des nouvelles exigences en matière alimentaire et du renchérissement de certaines denrées.

Citons une nouveauté qui devrait déployer quelques effets en 2002: la constitution d'une commission cantonale de la petite enfance. Cet organisme a pour objectif de définir une politique coordonnée de développement des modes de garde sur le canton afin de développer des synergies entre les communes.

De même, l'Observatoire de la petite enfance de la Ville de Genève recevra des moyens financiers supplémentaires de la part des communes et du Canton, pour récolter des indicateurs à destination de tous les partenaires concernés.

Une proposition d'extension du service public dans le domaine de la petite enfance sera traitée en 2002 par les différentes instances politiques.

5.3 Service des écoles et institutions pour l'enfance

Mission

La nouvelle direction a entamé une réflexion pour redéfinir les priorités du service, afin d'assurer la logistique des équipements scolaires et le développement de prestations de qualité en faveur de l'enfance.

Personnel et locaux

Le renforcement de l'équipe administrative permettra de décharger les responsables des travaux et la diététicienne de certaines activités de bureau. Ils

pourront dès lors dégager plus de temps pour être sur le terrain, ce qui constitue une tâche essentielle.

Le fait de disposer d'un poste complet de diététicienne est nécessaire afin de mettre en place, et de suivre, le dispositif de renforcement et de contrôle de la qualité et de la sécurité des repas servis dans les 35 restaurants scolaires de la Ville de Genève.

La nécessité de faire face à l'augmentation des effectifs d'élèves dans ces restaurants scolaires pose d'ailleurs un problème constant de locaux.

De plus, le Service des écoles et institutions pour l'enfance est toujours à la recherche de bureaux en remplacement de ceux qu'il loue de la rue de l'Athénée.

Objectifs généraux pour 2002

Afin de renforcer la qualité des sites scolaires et de la convivialité dans les quartiers, le service entend rattraper le retard accumulé ces dernières années dans l'entretien des bâtiments scolaires. Avec le même souci, il va intensifier les actions de nettoyage des bâtiments et des préaux. Il entame également un vaste programme de réhabilitation des places de jeux les plus dégradées.

Plus généralement, le Service des écoles et institutions pour l'enfance va élargir les prestations offertes aux familles. Dans ce but, il va soutenir les actions de nombre d'associations qui gèrent des activités en faveur des enfants, en particulier les restaurants scolaires, les ludothèques et les colonies.

Cependant, les restrictions budgétaires passées ont entraîné des carences dans l'exécution de tâches sur lesquelles nous voulons maintenant porter l'accent. Compte tenu de l'ampleur des actions à entreprendre, il convient de rendre disponibles des moyens supplémentaires dès 2002 et de prévoir, pour les exercices budgétaires futurs, une planification sur quatre à six ans.

5.4 Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)

Mission

Malgré de récentes innovations, les missions essentielles du SEVE restent l'entretien des parcs, promenades et autres zones de verdure, la production horticole ainsi que la protection du milieu naturel en secteur urbain.

Personnel et locaux

Afin d'assurer la concrétisation des options décidées par le Conseil administratif, en particulier l'augmentation des surfaces vertes en ville, des moyens supplémentaires doivent être dégagés pour le SEVE. En effet, les autorités entendent à la fois maintenir l'image de marque de Genève sur la scène internationale, tout en augmentant les espaces verts dans les quartiers. Ceux-ci exigent eux aussi un entretien régulier.

Pour les nouveaux parcs, comme ceux de Baud-Bovy ou des Falaises de Champel, ou encore pour l'aménagement de surfaces résiduelles en ville, cette

politique requiert un engagement accru et régulier des équipes du SEVE, ainsi que des moyens techniques toujours plus performants.

Certains projets actuellement en discussion (l'aménagement d'un petit parc au chemin des Colombettes; la boucle du tram aux Acacias) impliquent pour le SEVE la recherche de nouveaux lieux de travail. Il faudra profiter de cette opportunité pour mettre au point des conditions plus rationnelles et aménager des espaces (vestiaires et W.-C., notamment) qui soient adaptés aux besoins du personnel et qui satisfassent aux exigences légales en matière d'hygiène et de sécurité pour les hommes et les femmes du service.

Objectifs généraux pour 2002

Le projet d'une station de pompage des eaux du lac sur la rive droite devrait aboutir en 2002. Par ailleurs, après une première expérience sur les quais, la nouvelle esthétique des massifs floraux va être étendue, notamment aux parcs Gourgass et aux Acacias. Dans le même sens, il est envisagé de fleurir massivement quelques rues prestigieuses de la cité, la Corratierie, par exemple.

Enfin, afin d'améliorer la propreté en ville, le SEVE propose la mise en place d'une structure transversale, avec la Voirie et les responsables des places de jeux, pour assurer un service de nettoyage après certaines manifestations, les week-ends et jours fériés.

Les investissements relatifs au renouvellement des véhicules, machines et engins ont été sensiblement ralentis. Pour cette raison, il faut envisager une augmentation des frais d'entretien. Il convient donc de poursuivre l'effort entrepris l'an dernier afin d'adapter les moyens aux besoins réels du SEVE.

5.5 Service de l'état civil

Le Service de l'état civil de la Ville de Genève est un service particulier. Toute son activité est déterminée par les législations fédérale et cantonale, qui lui dictent la manière de tenir à jour les registres des naissances, des reconnaissances, des mariages, des décès, de familles, etc.

L'état civil doit constamment s'adapter aux modifications dans ces différents domaines, droit du mariage, droit du divorce, droit de la famille, notamment, mais aussi droit de la nationalité et droit international privé.

Pour le surplus, compte tenu du caractère cosmopolite de la cité, il doit traiter des procédures d'une complexité juridique rare.

C'est d'ailleurs dans ce domaine qu'il va porter ses efforts l'an prochain en proposant la traduction des démarches de l'état civil et l'accès Internet des demandes d'actes en langue anglaise.

5.6 Service des pompes funèbres et des cimetières

Une partie de l'activité du Service des pompes funèbres et des cimetières est déterminée par les lois fédérales et cantonales. C'est dans ce cadre que les

collaborateurs s'efforcent de maintenir aux quartiers d'inhumation et aux cimetières en général un aspect qui favorise le recueillement et le respect.

Le règlement municipal des pompes funèbres prévoit d'offrir aux personnes domiciliées sur le territoire communal des funérailles gratuites.

Dans ce contexte, le service vient même de prolonger la durée des inhumations gratuites de 20 à 33 ans et autorise désormais le renouvellement des concessions payantes jusqu'à 99 ans. Cela prouve que les pompes funèbres municipales s'attachent en premier lieu à offrir aux familles un peu de réconfort et de soutien.

A cet égard, le service veille à assurer une formation aux nouveaux collaborateurs afin de les rendre attentifs à l'importance de leur mission sociale.

Sur un autre plan, le personnel du service est également sensibilisé aux problèmes liés à la protection de l'air et de l'environnement, aux dépenses d'énergie et aux mesures d'hygiène à respecter.

5.7 Service social (SSVG)

Mission

Le SSVG contribue, avec tous les acteurs concernés et grâce au développement de prestations diversifiées et décentralisées dans les quartiers, à soutenir les plus défavorisés qui en expriment le besoin.

Personnel et locaux

a) Personnel

Les postes supplémentaires demandés pour 2002 ont pour objectif de renforcer la direction du service pour lui permettre, d'une part, de faire face à l'augmentation du volume de ses activités, notamment au niveau des prestations financières et, d'autre part, d'assurer la mise en œuvre et le suivi de nouveaux projets, tels que l'Espace Emma-Louise-Zell, le programme aînés et nouvelles technologies et le développement d'actions de proximité dans les quartiers. Ces projets font également l'objet de création de postes qui requièrent des compétences professionnelles spécifiques, plus particulièrement en matière de travail communautaire.

b) Locaux

Il est prévu d'aménager les 6^e et 7^e étages de l'immeuble 100, rue de la Servette, destinés à accueillir la direction et l'administration du SSVG, ainsi que l'équipe du secteur d'animation, deux unités trop à l'étroit dans les locaux actuels. Par ailleurs, l'Unité mobile, unité rattachée aux Hôpitaux universitaires de Genève, occupant actuellement une arcade Ville de Genève au 19, rue des Rois, sera transférée au 1^{er} étage du 4, rue Hugo-de-Senger. Ce transfert nécessite des travaux d'aménagement prévus dans le budget 2002. Enfin, les nouvelles surfaces mises à la disposition des centres d'action sociale et de santé des Eaux-Vives et de Champel nécessiteront un complément d'aménagement à charge du SSVG.

Objectifs généraux pour 2002

Pour faire face aux changements intervenus tant au niveau de la population sur le plan socio-économique qu'au niveau du dispositif socio-sanitaire cantonal, le SSVG poursuivra en 2002 la discussion en vue de sa réorganisation. Cette dernière entend poursuivre l'objectif suivant: développer, notamment avec la mise en place de projets pilotes, une nouvelle action sociale de type communautaire, axée sur l'information et la prévention collective, plus proche de la population des quartiers et du réseau associatif.

Il s'agira également d'améliorer la visibilité du SSVG et ainsi l'accès à ses prestations, par une véritable politique de communication.

Concernant son action en faveur des personnes vivant dans la marginalité, le SSVG entend renforcer le Square Hugo ainsi que son rôle au niveau de la Plate-forme de coordination contre l'exclusion.

Enfin, en 2002, il s'agira de poursuivre la diversification de l'action du SSVG en faveur des personnes âgées, grâce à de nouvelles prestations en animation, par exemple avec la décentralisation du programme aînés et nouvelles technologies dans les différents clubs d'aînés situés en ville de Genève.

5.8 Délégation à la jeunesse

Mission

La Délégation à la jeunesse s'occupe de tout ce qui concerne les jeunes en ville de Genève, dès la fin de la scolarité primaire. Elle entend instaurer une meilleure cohabitation entre toutes les couches de la population. Elle dispose pour cela d'un vaste réseau de centres de loisirs et de maisons de quartier, en partenariat avec la FASe.

Personnel et locaux

L'administration de la délégation est basée au 15, rue des Vieux-Grenadiers, dans le quartier de Plainpalais. Au vu des projets pour l'an prochain (voir ci-dessous), il paraît important d'augmenter l'effectif administratif de la délégation.

Une équipe de travailleurs sociaux hors murs a été engagée afin d'aller à la rencontre des jeunes, dans la rue. Elle leur propose un soutien pour divers projets qu'ils aimeraient mettre en route ou voir se réaliser.

Objectifs généraux pour 2002

Afin d'améliorer la convivialité dans les quartiers, le travail de rue va être intensifié avec la mise sur pied d'animations – en particulier dans les parcs – par, pour et avec les jeunes.

L'information autour de la pratique de sports urbains sera développée, notamment à Plainpalais, et avec la création d'un skate-park couvert.

Enfin, à l'intérieur de l'administration, la délégation va initier un travail de concertation entre les différents partenaires afin de susciter un véritable «réflexe jeunes» lors de la mise en route de projets par les pouvoirs publics.

La plupart des projets peuvent être menés à bien grâce au crédit extraordinaire de 1 240 000 francs voté par le Conseil municipal le 5 décembre 2000 (PR-84).

IV. PRÉSENTATION FINANCIÈRE

A. Budget de fonctionnement

1. Evolution entre les comptes 2000, le budget 2001 et le projet de budget 2002

(l'analyse porte sur les chapitres 40 à 46 et 30 à 36)

Les revenus projetés progressent de 40,7 millions de francs, soit + 4,6% par rapport au budget 2001. La progression par rapport aux comptes 2000 est de 75,4 millions de francs, soit + 8,8%. Ces progressions sont principalement dues au chapitre «Impôts», qui progresse de respectivement + 40,0 millions et + 71,2 millions de francs.

Les charges nettes projetées évoluent quant à elles de 42,1 millions, soit + 4,7% par rapport au budget 2001, et de 159,0 millions de francs par rapport aux comptes 2000 (+ 20,6%).

Par rapport au budget 2001, l'évolution des charges est le fait du chapitre des charges du personnel, + 22,3 millions (+ 7,0%), et du chapitre des amortissements, + 23,1 millions (+ 19,6 %).

Par rapport aux comptes 2000, l'évolution importante des charges est aussi le fait des mêmes chapitres. Les charges de personnel évoluent de 47,1 millions, soit + 16,0% pendant cette période. Et les amortissements évoluent de 80,2 millions, soit + 132,6%. Le chapitre des biens et services et celui des subventions évoluent dans les mêmes proportions, soit respectivement + 23,8 millions et + 22,5 millions de francs.

A noter une régression des charges relatives au service de la dette, qui diminuent de près de 10 millions de francs.

2.1 Analyse par département

Comparaison entre les comptes 2000, le budget 2001 et le projet de budget 2002

Le tableau présenté ci-après permet d'observer, par département, l'évolution des charges de fonctionnement directes (c'est-à-dire sans les charges financières en intérêts et amortissements non maîtrisés par les services) entre les comptes 2000, le budget 2001 et le projet de budget 2002.

En outre, les imputations internes ne sont pas non plus intégrées à ce tableau.

Variation des charges de fonctionnement entre le projet de budget 2002 (PB) et le budget 2001 (B) et entre le projet de budget 2002 et les comptes 2000 (C)
(sans les charges financières)

<i>Département</i>	<i>PB-B</i>	<i>Variation PB-C</i>
--------------------	-------------	---------------------------

	(en milliers de francs)	%	(en milliers de francs)	%
Autorités	- 9 644,1	- 19,4	+ 9 226,6	+ 29,9
Finances et administration générale	+ 1 833,0	+ 1,6	+ 8 695,4	+ 8,3
Aménagement, construction et voirie	+ 6 049,4	+ 5,2	+ 24 068,9	+ 24,2
Affaires culturelles	+ 9 849,4	+ 6,7	+ 19 935,9	+ 14,5
Sports et sécurité	+ 4 238,7	+ 4,9	+ 1 298,6	+ 1,5
Affaires sociales, écoles et environnement	+ 12 625,8	+ 8,3	+ 26 319,3	+ 19,1
	+ 24 952,2	+ 3,8	+ 89 544,7	+ 14,9

Abstraction faite des charges financières, c'est-à-dire des intérêts et des amortissements, nous constatons une progression des charges directes prévisionnelles de la Ville de Genève de près de 25 millions de francs, soit + 3,8 % par rapport au budget 2001. Cette progression s'élève à 89,5 millions de francs, soit + 14,9% par rapport aux comptes 2000.

Les natures de charges ci-après ont été principalement la cause de cette progression:

Par rapport au budget 2001:

1. Une progression des charges de personnel de 22,3 millions suite notamment au déblocage des mécanismes salariaux en 2001. Le département des affaires culturelles et celui des affaires sociales participent à eux deux à plus de la moitié de cette progression (+ 11,6 millions).
2. Une progression des subventions accordées à des tiers pour 10,0 millions. Les domaines concernés par les plus fortes hausses sont la prévoyance sociale et la culture. (Le département des affaires culturelles et celui des affaires sociales participent à eux deux à près de 90% de l'évolution des subventions.)
3. Une régression des autres charges de fonctionnement, hors biens et services (chapitre 31), de 9,4 millions. Cette régression est le fait de la décision du Conseil administratif de supprimer des futurs budgets de la Ville la charge relative au dédommagement du Canton de Genève pour les frais de police (- 12,0 millions).

Par rapport aux comptes 2000:

1. Une progression des charges de personnel de 47,1 millions suite notamment au déblocage des mécanismes salariaux en 2001. Le département des affaires culturelles, celui des affaires sociales, des écoles et de l'environnement et celui des sports et de la sécurité participent à eux trois à près des deux tiers de cette progression (+ 30 millions).
2. Une progression des biens et services pour 23,8 millions, dont 10,6 millions provenant des frais d'entretien des immeubles.
3. Une progression des subventions accordées à des tiers pour 22,5 millions. Les domaines concernés par les plus fortes hausses sont la prévoyance sociale et la culture. Le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement participe à lui seul à 14,3 millions de la progression totale, soit 63% de celle-ci.
4. Une régression des autres charges de fonctionnement, hors biens et services (chapitre 31), de 3,9 millions. Cette régression est le fait de la décision du Conseil administratif de supprimer des futurs budgets de la Ville la charge relative au

dédommagement du Canton de Genève pour les frais de police (- 12,0 millions). En effet, sans cette suppression de charge, nous aurions eu une augmentation des autres charges de 8,0 millions, notamment à cause de la progression des frais de perception des impôts et de l'augmentation des coûts relatifs à la levée des résidus.

L'analyse par département de ces charges donne un autre éclairage à ces évolutions.

a) Autorités

(PB – B: - 9,6 millions; - 19,4%) (PB – C: - 9,2 millions; - 29,9%)

Cette diminution importante dans ce département est due à la suppression du budget du dédommagement de la Ville de Genève au Canton pour les frais de police. Cette diminution est de 12,0 millions par rapport au budget 2001 et de 11,2 millions par rapport aux comptes 2000. Cependant, en 2000, ces frais de police figuraient sous le département des sports et de la sécurité.

b) Finances et administration générale

(PB – B: + 1,8 million; + 1,6%) (PB – C: 8,7 millions; 8,3%)

Cette augmentation est due aux charges de personnel, qui progressent de 1,9 million par rapport au budget 2001 et de 3,2 millions par rapport aux comptes 2000. De plus, pour la comparaison avec les comptes 2000, les biens et services progressent de 2,2 millions et les autres charges de 3,7 millions.

c) Aménagement, constructions et voirie

(PB – B: + 6,0 millions; + 5,2%) (PB – C: 24,1 millions; 24,2%)

Cette progression de charges, par rapport au budget 2001, dans ce département est due principalement aux charges de personnel pour 4,5 millions. Les biens et services augmentent, quant à eux, de 0,9 million et les autres charges de fonctionnement de 0,7 million.

Par rapport aux comptes 2000, la progression est due au chapitre des biens et services (entretien des immeubles) [+13,1 millions] et aux charges de personnel, qui progressent de 8,4 millions. Les autres charges progressent de 2,5 millions.

d) Affaires culturelles

(PB – B: + 9,8 millions; + 6,7%) (PB – C: + 19,9 millions; + 14,4%)

L'évolution des charges directes de ce département par rapport au budget 2001 est causée par les charges de personnel (+ 6,3 millions), par les subventions (+ 3,1 millions) et par les biens et services (+ 0,4 million).

Par rapport aux comptes 2000, la progression provient principalement des charges de personnel (+ 11,7 millions) et des subventions (+ 6,2 millions).

e) Sports et sécurité

(PB – B: + 4,2 millions; + 4,9%) (PB – C: + 1,3 million; + 1,4%)

L'essentiel de la progression des charges de ce département par rapport au budget 2001 est provoqué par les charges de personnel (+ 3,3 millions), suivi des subventions (+ 0,5 million) et des biens et services (+ 0,4 million).

Par rapport aux comptes 2000, la progression est due aux charges de personnel (+ 10,0 millions). A noter qu'en 2000 les frais de police étaient imputés dans ce département. Dès 2001, ils ont été transférés au département «Autorités».

f) Affaires sociales, écoles et environnement
(PB – B: + 12,6 millions; + 8,3%) (PB – C: 26,3 millions; 19,1%)

La progression des charges par rapport au budget 2001 est provoqué à parts quasi égales entre les subventions (+ 5,6 millions) et les charges de personnel (5,3 millions). Les biens et services progressent de 0,8 million, et l'ensemble des autres charges directes de 0,9 million.

Par rapport aux comptes 2000, les charges qui progressent le plus fortement sont les subventions (+ 14,3 millions), suivi des charges de personnel (+ 7,9 millions). Les autres charges progressent de 4,1 millions.

Conclusion

Par rapport au budget 2001, les charges directes de fonctionnement progressent de 25,0 millions, soit 3,8%. Celles-ci progressent de 89,5 millions par rapport aux comptes. Alors que les revenus nets progressent de respectivement 40,7 millions, soit 4,6%, et de 75,4 millions par rapport aux comptes. Même si la comparaison doit s'arrêter là en termes de rythme de progression, à cause de la réalité économique des charges financières, notamment les intérêts de la dette, il est néanmoins intéressant de constater que les revenus progressent de manière à couvrir les charges de la Ville de Genève. Cependant, il convient de demeurer prudent étant donné le caractère très volatile de la principale source de revenus, à savoir les impôts.

Par ailleurs, force est de constater que les deux natures de charges qui progressent le plus sont celles relatives au personnel et aux subventions.

Les charges financières progressent de 17,1 millions par rapport au budget 2001 et de 69,5 millions par rapport aux comptes, mais cette progression n'est imputable qu'à la volonté qu'a la Ville de Genève d'augmenter sa capacité d'autofinancement. Cela s'est donc traduit par une augmentation des amortissements complémentaires à hauteur de 23,0 millions, par rapport à 2001, et de 80,2 millions par rapport aux comptes 2000. Les charges d'intérêts au service de la dette régressent de 5,8 millions par rapport au budget et de près de 10 millions par rapport aux comptes.

2.2 Explications complémentaires par poste

Ce chapitre fournit des explications sur les postes les plus importants du projet de budget 2002 ainsi que sur ceux accusant une forte modification par rapport au budget 2001.

EXPLICATIONS DE CERTAINS GROUPES DE RUBRIQUES

Amortissements ordinaires patrimoine administratif (groupe 331)

Amortissements complémentaires patrimoine administratif (groupe 332)

Le détail par cellule des annuités d'amortissement budgétisées sera remis à chaque commission du Conseil municipal.

Subventions et allocations (chapitre 36)

Le détail et les comparaisons budgétaires 2001 et 2002 ainsi que par rapport aux comptes 2000 figurent dans le tableau «Transferts à des tiers» du projet de budget 2002 (pages jaunes). Les mises à disposition de locaux et prestations gratuites à des tiers sont incluses dans ce chapitre.

Imputations internes (chapitre 39)

Groupe 390

Ce groupe de rubriques budgétaires enregistre les intérêts de la dette à charge des cellules de l'administration. La contrepartie se trouve dans le groupe 490 de la cellule 100153. Le détail de ces intérêts sera remis à chaque commission du Conseil municipal.

Le taux utilisé est de 4,40% pour le projet de budget 2002, de 5% pour le budget 2001 et de 4,83% pour les comptes 2000. Il comprend les frais d'emprunts.

Groupe 391

Il regroupe toutes les mises à disposition de locaux par des services de l'administration à d'autres services. La contrepartie se trouve dans le groupe 491.

Groupe 392

Il regroupe toutes les autres prestations entre services. La contrepartie se trouve dans le groupe 492.

Prestations du personnel pour des investissements (groupe 438)

Comme pour le budget 2001, les prestations de supervision des investissements (gestion, technique, administrative et financière assumée par les services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie) sont portées à charge des crédits d'investissements immobiliers concernés avec comme contrepartie le groupe 438.

Les taux calculés sur les dépenses annuelles relatives au crédit sont de 4% pour les constructions et de 5% pour les rénovations. Contrairement au budget 2001, aucun honoraire n'est calculé sur les acquisitions.

Pertes sur débiteurs (groupe 334)

Comme pour le budget 2001 et les comptes 2000, la provision pour pertes sur recouvrement des centimes additionnels est calculée à raison de 3% de la facturation des centimes (personnes physiques et morales).

Autorités

100	0002	312	Ventilation budget énergie, pris en charge auparavant par le Service de l'énergie.
101	0002	319	Augmentation de la valeur des acquisitions des dons d'honneur du Conseil administratif.
102	0002	427	Suppression de la mise à disposition gratuite de locaux en faveur de la Société d'histoire et d'archéologie, qui n'occupe plus les locaux de l'administration municipale.
103	001050	307	Réintroduction des indemnités complémentaires en faveur des retraités de la Ville.
104	001050	309	Au budget 2001, un montant d'un million de francs a été prévu pour les chômeurs.
105	001050	312	Ventilation budget énergie, pris en charge auparavant par le Service de l'énergie.
106	001050	319	Légère augmentation de la cotisation pour le Fonds de la formation professionnelle.
107	001050	334	Diminution des soldes de prêts d'achat d'années d'affiliation à la Caisse d'assurance du personnel en cas de décès ou d'invalidité.
108	001050	427	Transfert de la facturation des places de parking du personnel à la Gérance immobilière, cellule 100502 groupe 423.
109	7001	311	Acquisition d'ordinateurs portables pour de nouveaux conseillers municipaux.
110	8001	318	Ajustement des honoraires d'avocats et de notaires.
111	8001	351	Contestée, la participation aux frais de police n'a pas été budgétisée.
112	8001	367	Ajustement de la subvention «Coopération décentralisée» (anciennement intitulée «Soutien divers projets»).

Département des finances et de l'administration générale

113	100100	312	Ventilation budget énergie, pris en charge auparavant par le Service de l'énergie.
114	100100	441	Ajustement des revenus, concernant la vente à la criée, en fonction des comptes 2000.
115	100150	3XX	Transfert de la cellule «Réception, Accueil 5, rue Hôtel-de-

		4XX	Ville» à la Gérance immobilière, cellule 100508.
116	100152	420	Ajustement des intérêts sur comptes courants bancaires.
117	100152	421	Estimation à la hausse des intérêts sur placements à court terme, l'excédent de trésorerie étant plus important en 2002.
118	100152	426	Les dividendes des actions BCGe n'ont pas été budgétisés en raison des problèmes de restructuration de la BCGe.
119	100153	3XX	Voir tableau de la dette publiée dans le projet de budget 2002.
120	100154	318	Diminution des frais d'emprunt grâce, d'une part, au recours aux placements privés moins coûteux que les emprunts publics et, d'autre part, à une diminution du volume des emprunts en 2002.
121	100180	318 365	Recalibrage de l'enveloppe globale de l'encouragement à l'économie genevoise en fonction des réelles utilisations.
122	1002	314 436	Estimation à la baisse des réparations dues à des sinistres (compensation sur groupe 436).
123	1002	492	Introduction au budget des primes d'assurances relatives aux bâtiments locatifs payées par le Service des assurances. La contrepartie se trouve dans différentes cellules de la Gérance immobilière, groupe 392.
124	100501	310	Ajustement des charges en fonction des comptes 2000.
125	100501	311	Divers aménagements pour améliorer les conditions de travail.
126	100501	313	Achat de diverses fournitures pour aménagements et autres.
127	100501	318	Augmentation des honoraires pour médiations.
128	100502	311	Ajustement des achats de conteneurs pour les déchets organiques.
129	100502	319	Ajustement des indemnités accordées à des locataires pour inconvénients et nuisances.
130	100502	334	Ajustement des pertes sur débiteurs en fonction des pertes potentielles.
131	100502 100503 100504	392 392 392	Primes d'assurances pour bâtiments payées par le Service des assurances.
132	100503	318	Ajustement des honoraires de régie ordinaires selon l'état locatif.
133	100504	311	Budgétisation des équipements spécifiques en fonction des comptes 2000.

134	100504	314	Augmentation sensible du budget de ce groupe en tenant compte des dépenses prévues pour les restaurants en fermage.
135	100504	318	Ajustement des honoraires de régie spéciaux basés sur les dépenses d'entretien et augmentation des honoraires d'avocats et de l'impôt immobilier.
136	100505	318	Adaptation des honoraires de régie ordinaires.
137	100505	427	Réévaluation des rentes de droits de superficie pour les parkings de Cornavin et Plainpalais, qui sont mis gratuitement à la disposition des sociétés de parking.
138	100506	316	Introduction au budget de location de matériel et d'équipements spécifiques lors de manifestations.
139	100507	318	Budgétisation pour la première fois d'honoraires de régie spéciaux à charge du propriétaire.
140	100507	319	Rente viagère de l'immeuble Châtelet 3.
141	100507	364	Réduction de valeur des locaux mis à la disposition des sociétés de parking.
142	100508	3XX	Transfert de la cellule 100150 à la cellule 100508 «Réception Accueil, 5, rue de l'Hôtel-de-Ville».
143	1006	314	Augmentation des contrats de nettoyage due à l'extension de locaux (1,5 étage supplémentaire).
144	1006	319	Participation sous forme de cotisation à l'Association des taxes professionnelles des communes genevoises.
145	1006	421	Estimation revue à la hausse des intérêts de retard sur poursuites.
146	100701 100701 100702 100702	315 316 315 316	Transfert de la cellule 100701 à la cellule 100702 des groupes 315 et 316.
147	100702	318	Augmentation des transports de mobilier effectués par des tiers, sur demande des services.
148	1009	311	Augmentation prévue pour le remplacement de matériel défectueux afin de limiter les frais d'entretien.

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

149	2001	364	Nouvelle subvention. Part Ville de Genève aux frais d'exploitation du bus ligne 35, desservant les Hôpitaux universitaires de Genève.
-----	------	-----	---

150	2001	469	Prélèvement sur le Fonds Zell, lié à l'extension du service de la ligne de bus 32 le dimanche.
151	2002	318	Hausse liée, d'une part, à l'organisation des Journées européennes du patrimoine et, d'autre part, augmentation nécessaire pour faire face aux analyses historiques dans les quartiers, en vue d'une meilleure appréciation du patrimoine.
152	2101	312	Ventilation budget énergie, pris en charge auparavant par le Service de l'énergie.
153	2101	318	Honoraires de prestations liés à la mise en place d'un système de maîtrise des coûts de construction, nécessitant un rattrapage des données existantes issues de l'expression de la Ville.
154	2102	310	Dans le cadre des nouvelles activités déployées par le service en matière d'information et de communication, le budget alloué à l'entretien du matériel photographique et audio-visuel nécessite une réadaptation.
155	2102	438	Dans la version finale acceptée par le Conseil administratif, la directive relative aux honoraires de promotion ne prévoit aucune rétribution sur les acquisitions d'immeubles.
156	2103	434	Ce groupe annule et remplace les groupes 451 et 452. Il correspond au produit de la facturation de prestations du Service d'urbanisme à des administrations diverses telles que celles prévues dans le cadre de l'OGEI (par exemple expertises en lien avec le Mémocité, planification scolaire).
157	210400	318	Diminution reportée à la rubrique «Salaires personnel temporaire» (groupe 301) en accord avec le Service des ressources humaines, pour l'engagement de stagiaires géographes, architectes, paysagistes et ingénieurs.
158	210450	314	Diminution relative à l'entretien et à la maintenance des installations d'éclairage public, certaines dépenses passant désormais par des crédits d'investissement.
159	2106	314	Augmentation liée à l'entretien des bâtiments publics (mise en place d'une attribution budgétaire par département). D'autres part, hausse des contrats d'entretien.
160	2106	318	Augmentation nécessaire pour la surveillance humaine de locaux non protégés par des systèmes automatiques. Elle permet de faire face aux dépenses programmées et aux imprévus.
161	210610	XXX	Création d'une nouvelle section «Cours Autocad».
162	2107	316	En raison de la résiliation de stockage obligatoire du mazout, diminution de la location de réservoirs.

163	2107	436	Diminution du versement forfaitaire unique équivalent à la perte progressive du rabais SIG sur les achats d'énergie. L'exercice 2002 sera le dernier à prendre en compte ce remboursement.
164	230200	311	Obligation légale de remplacer des postes radio-téléphone des véhicules, effective au 1 ^{er} janvier 2003 (nouvelle fréquence d'émission).
165	230200	316	Augmentation du nombre de location W.-C. à entretien automatique.
166	230402	314	Hausse relative à une obligation légale d'entretien sous forme de contrats et de conventions relative à la sécurité des ponts, passerelles et quais.
167	230502	310	Augmentation liée à l'accroissement du nombre de pages concernant la conception et la réalisation du calendrier tous ménages.
168	230502	318	Augmentation du tonnage relative à la récupération des résidus ménagers, hausse de la taxe d'incinération.
169	230502	351	Augmentation des taxes courantes et du tonnage concernant l'élimination des ordures ménagères par l'usine des Cheneviers.
170	230502	431	Selon convention, participation de l'Etat relative aux dépôts sauvages des frigos sans vignette sur le domaine public.
171	230503	310	Hausse en raison de la conception, réalisation et distribution d'un guide de la propreté et d'affichettes de sensibilisation concernant les déjections canines. Intensification de la campagne d'information de proximité.
172	230503	314	Prestations supplémentaires relatives à l'initiative «Pour une ville propre».

Département des affaires culturelles

173	3001 310100	312	Transfert des frais d'énergie de la cellule 3001 à la cellule 310100.
174	3001 310660 310680	365 365 365	Transfert de plusieurs subventions sur les nouvelles cellules 310660 «Centre d'arts» et 310680 «Soutien au livre» (Voir tableau détaillé des subventions pour comparaisons.)
175	3002 310661	XXX XXX	La cellule 3002 «Fonds municipal d'art contemporain» devient 310661, même intitulé.
176	310661	316 318	Certaines dépenses concernant le Fonds municipal d'art contemporain étaient jusqu'à présent prélevées sur le compte bilan du fonds.

177	310110	315	Augmentation des contrats d'entretien du matériel culturel.
178	310110	318	Diminution et transfert partiel des frais de surveillance sur la nouvelle cellule 310613 «Fête de la musique».
179	310110	365 427	Introduction de subventions relatives à des prestations en nature (mise à disposition des locaux de l'Usine), la contre-partie de ces prestations figure sur le groupe 427.
180	310140	318	Augmentation des honoraires divers, une partie du Centre multimédia, ancienne appellation «Centre vidéo», sera dorénavant gérée par sous-traitance.
181	3102XX 3103XX 3106XX		Transfert des services 3102 «Art musical» et 3103 «Arts de la scène» au nouveau service 3106 «Service aux artistes et acteurs culturels» (exception pour le Victoria Hall anciennement 310255 qui devient 311000). Voir tableau détaillé des subventions pour comparaisons, les budgets étant constitués principalement de subventions.
182	310250 310610	XXX XXX	Concerts classiques, transfert de la cellule 310250 à la cellule 310610.
183	310251 310611 310351 310640	XXX XXX XXX XXX	Concerts populaires, transfert de la cellule 310251 à la cellule 310611. Fondation d'art dramatique, transfert de la cellule 310351 à la cellule 310640.
184	310500	310	Augmentation due aux affichages, dorénavant facturés par la Société générale d'affichage et entièrement compensés par des recettes supplémentaires budgétisées au Service des agents de ville et du domaine public sur le groupe 427. (Ces affichages ont été comptabilisés en 2000 mais non budgétisés en 2001.)
185	310500	318	Augmentation due, d'une part, aux honoraires pour graphistes et, d'autre part, au développement du site Internet.
186	310500 310580 310602	365 365 365	Montant prévu en 2001 sur la cellule 310500 pour les subventions «Crédit commun jeunesse» et «Centre de loisirs». Ces deux subventions se trouvent respectivement sur les cellules 310580 et 310602 au projet de budget 2002 (voir tableau détaillé des subventions pour comparaisons).
187	310500 310601	366 366	Transfert de la subvention «Bourse pour jeunes artistes» de la cellule 310500 à la cellule 310601.
188	310500 310580	461 461	Augmentation de la participation de l'Etat à la subvention «Crédit commun jeunesse». (Recette budgétisée en 2001 sur la cellule 310500, figurant au projet de budget 2002 sur la cellule 310580.)
189	310500	439	Estimation à la baisse des recettes provenant de sponsoring.

190	310550	310	Frais d'impression destinés à la carte «Genève culture» ainsi qu'à sa promotion.
191	310550	318 365	Les cachets concerts budgétisés en 2001 sur le groupe 318 ont été transformés en subvention intitulée «Subvention aux divers acteurs culturels».
192	310550	434	Estimation à la baisse des recettes provenant des billets d'entrée.
193	310552 310603	XXX XXX	«Echanges culturels», transfert de la cellule 310552 à la cellule 310603.
194	310580	310	Frais d'impression destinés à la carte 20 ans/20 francs ainsi qu'à sa promotion.
195	310613	XXX	En 2001, le budget de la Fête de la musique était principalement regroupé sur la cellule 310200. Au projet de budget 2002, toutes les charges et recettes concernant la Fête de la musique figurent pour elles-mêmes sur la cellule 310613.
196	310614 311000	365 365	La part de la subvention du Grand Théâtre destinée aux services lyriques OSR fait dorénavant partie de la subvention «Orchestres professionnels» (cellule 310614). (Voir tableau détaillé des subventions.)
197	320200	311	– Acquisition de mobilier et agencement spécifique pour le nouveau bâtiment des Casemates. – Renouvellement de 200 chaises utilisées au MAH à l'occasion du vernissages et de concerts. – Acquisition également d'appareils de climatisation pour le MAH et le Musée Rath.
198	320200	316	Diminution des locations de dépôts.
199	320202	310	Augmentation due aux annonces publicitaires pour la réouverture du Cabinet des estampes aux expositions temporaires.
200	320204	310	Diminution en raison de dépenses exceptionnelles prévues au budget 2001.
201	320205	434	Ajustement des recettes provenant des billets d'entrée.
202	320206 320254	310 310	Transfert de la cellule 320206 à la cellule 320254 des frais d'impression et d'annonces publicitaires destinés à la Nuit de la science.
203	320206	311	Augmentation due principalement aux agencements de l'exposition temporaire.
204	320206	316	Diminution des locations d'équipements, notamment ceux destinés à des expériences.

205	320207	434	Ajustement des recettes provenant des billets d'entrée, l'exposition temporaire n'étant programmée qu'à partir de l'automne 2002.
206	320250 320250	311 315	Augmentation due aux aménagements de plusieurs expositions, notamment «La renaissance en Savoie», «Les parures triomphales» et «Le bijou suisse» ainsi qu'au financement de la muséologie de certaines expositions. (Au budget 2001, les charges relatives aux aménagements des expositions figurent sur le groupe 315.)
207	3203	310	Ecart dû principalement à la réédition de 2 catalogues très demandés pour la vente et à l'augmentation des frais d'annonces publicitaires ainsi que des frais de reliure.
208	3203	311	Remplacement et compléments d'équipements pour le département d'anthropologie audiovisuelle et acquisition d'une plieuse papier A/4.
209	3204	361 365	Transfert du groupe 361 au groupe 365 de «Mise à disposition de locaux à des tiers».
210	3204	434	Augmentation des recettes due à l'exposition «Les cavernicoles». (En 2001, aucune exposition payante n'a été prévue.)
211	3204	439	Estimation à la baisse des subsides et du sponsoring.
212	330100	452	Augmentation de la participation des communes aux frais de fonctionnement du service des bibliobus.
213	330200	438	La première phase de l'informatisation des anciens fichiers par du personnel temporaire prise en charge par le crédit d'investissement concerné sera terminée en automne 2001.

Département des sports et de la sécurité

214	400100	310	A la suite de nouvelles exigences de la TVA, les affichages effectués par la Société générale d'affichage ne sont plus gratuits. L'augmentation est due à cette nouvelle facturation et est entièrement compensée par une recette supplémentaire au Service des agents de ville, comptabilisée sur le groupe 427. (Ces affichages ont été comptabilisés en 2000 mais non prévus au budget 2001.)
215	400100	318	Augmentation des honoraires divers destinés au développement de la communication.
216	400201	310	Hausse provenant, d'une part, d'un transfert de frais de fournitures informatiques de la cellule 400204 et, d'autre part, d'une augmentation des frais de photocopies.
217	400201	311	Renouvellement de matériel de décoration pour

			manifestations (drapeaux, banderoles, panneaux).
218	400201	313 319	Transfert du groupe 319 au groupe 313 de «Achats de cadeaux».
219	400204	315	Augmentation due à la mise à niveau des nacelles et tracteurs.
220	400204	318	Diminution en raison d'une dépense exceptionnelle prévue en 2001 pour l'expertise de la piste du vélodrome.
221	400205	311	Acquisition de nouveau matériel et remplacements divers (lecteurs des tourniquets d'entrée aux Vernets et à Varembe, matériel de téléphonie).
222	400205	315	Augmentation des frais d'entretien de machines et outils spécifiques, contrats d'entretien des divers timbreuses, ainsi que des prestations de tiers (galvanisation, polissage, tableaux de chronométrage).
223	400206	313	Acquisition de divers matériaux pour les bassins de quartier, dont 8 panneaux de douches et des miroirs de surveillance.
224	400207	311	Augmentation due à divers remplacements et achats de matériel spécifique pour la patinoire des Vernets (effets lumineux, lames de surfaceuses à glace, sièges, buts de hockey, filets).
225	400207	427	Hausse provoquée par l'augmentation des tarifs et des contrôles (locations heures et abonnements) du parking des Vernets.
226	400208	311	Diminution en raison de dépenses exceptionnelles prévues lors de l'élaboration du budget 2001 (mise en passe du stade des Libellules).
227	400208	316	Transfert de la participation aux frais d'énergie et de nettoyage de la salle Henry-Dunant, selon convention Etat, aux groupes 312 et 314.
228	400208	352	Augmentation de la participation au financement de la Fondation des Evaux.
229	400208	436	Ajustement à la baisse des remboursements de frais de téléphone et d'électricité dû en partie à l'abandon de Balxert.
230	4003	313	Augmentation due principalement au renouvellement d'émulsifiant (changement de produit suite à la toxicité d'un des composants) ainsi qu'à l'équipement de 15 nouvelles recrues.
231	4003	434	Nouvelle tarification des interventions des ambulances.
232	4004	311	Remplacement de divers aménagements (lave-vaisselle, karcher, appareils buanderie, etc.).

233	4004	316	Diminution liée à la dénonciation du contrat de location des ateliers à la rue du Môle en juin 2001.
234	4004	351	Hausse prévue pour la destruction des déchets de Richelien, (destruction des tubes fluorescents et des frigos, d'huile de vidange, de vieux fer et pièces).
235	4004	365	Augmentation de la part Ville de Genève à la construction d'abris antiaériens privés, selon facture de l'OCPC.
236	4004	367 434	Hausse due principalement à l'introduction de nouvelles prestations en nature (mise à disposition de chauffeurs), dont la compensation figure sur le groupe 434.
237	4004	461	Estimation à la baisse des subventions cantonales destinées aux rapports, cours et exercices de la Protection civile organisés par la Ville de Genève.
238	4007	334	Diminution des pertes sur créances prévues, car, selon la nouvelle loi, les pertes relatives aux contraventions sont absorbées par l'Etat.
239	4007	427	Hausse des revenus relatifs à la redevance SIG, à l'affichage SGA (compensés par une augmentation de dépenses dans le groupe 310 des services) et à de nouvelles taxes sur toute affiche ou enseigne publicitaire dans les commerces (nouvelle loi).
240	4007	436	Ajustement à la baisse des remboursements d'énergie ainsi que des frais de rappel et de poursuites.

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

241	5002	310	Augmentation liée à l'étude de l'extension du service public (crèches, garderies et jardins d'enfants).
242	5002	314	Estimation à la hausse en ce qui concerne les contrats de nettoyage.
243	5002	318	Augmentation liée à l'étude de l'extension du service public (crèches, garderies et jardins d'enfants).
244	5002	364	Transfert de la subvention «Observatoire de la petite enfance» du groupe 365 «Institutions privées» au groupe 364 «Sociétés d'économie mixte».
245	5002	365	Augmentation relative à la création de 150 nouvelles places, ce qui permettra à plus de 375 enfants de fréquenter un lieu d'accueil petite enfance. L'application des mécanismes salariaux entraîne une hausse constante de la subvention aux institutions. Les salaires du personnel de la petite enfance représentent 75% de la subvention.

246	500300	310	Augmentation liée, d'une part, à la réédition de l'ancienne plaquette «Bonnes adresses» distribuée à un large public et, d'autre part, aux moyens mis à la disposition de la diététicienne (restaurants scolaires) pour informations et publications aux enfants, associations et public. De plus, création d'une nouvelle cellule «Marché aux puces».
247	500300	311	Hausse liée au renouvellement d'équipements, appareils et mobilier des cuisines scolaires. D'autre part, prévisions d'aménagements de réfectoires complémentaires liées à l'accroissement du nombre d'enfants.
248	500300	313	Augmentation liée au nombre de cadeaux distribués à l'occasion des fêtes des écoles et création d'une nouvelle cellule «Espace création jeux».
249	500300	314	Renforcement de l'entretien des bâtiments scolaires, des places de jeux dans les parcs et préaux d'écoles.
250	500300	316	Estimation à la baisse des locations (bâtiments scolaires, matériel de fêtes etc.). D'autre part, le bâtiment de l'école Dumas n'est plus en location.
251	500300	318	Hausse due principalement à l'augmentation des frais de transport liés à l'introduction de la chaîne du froid, et au nombre de livraison dans les réfectoires. D'autre part, estimation à la hausse des cachets des musiciens et orchestres lors des fêtes des écoles.
252	500300	351	Ecole climatique de Boveau. Participation proportionnelle au nombre d'enfants de la ville de Genève qui fréquentent cette institution. Montant adapté aux dépenses 2000, selon convention entre la Ville et l'Etat de Genève.
253	500300	352	Estimation à la hausse du coût de la participation de la Ville de Genève au Groupement intercommunal pour le parascolaire due à l'augmentation du nombre d'enfants et du taux de participation des communes.
254	500300	361	Subventions relatives à des prestations en nature. Mise à disposition de locaux à l'Instruction publique (nouvelle). La contrepartie se trouve dans la cellule 500300 groupe 423.
255	500300	365	Augmentation principalement due à la hausse de la subvention destinée aux restaurants scolaires.
256	500300	427	Diminution due au transfert de certaines mises à disposition de locaux gratuits à des tiers sur la cellule 5008.
257	500300	436	Estimation à la hausse de la refacturation de dégâts à des tiers et des remboursements des frais téléphoniques des enseignants.
258	500301	434	Refacturation patrouille scolaire pour l'Ecole internationale à la

			commune de Chêne-Bougeries. Transfert de la cellule 500300 groupe 434.
259	5004	310	Augmentation relative à la publication du patrimoine dendrologique.
260	5004	314	Augmentation relative à un projet de nouvelle conception pour massifs et rues fleuries ainsi qu'une revalorisation des parcs Gourgass et des Acacias. D'autre part, mise en place d'une structure de nettoyage des espaces verts publics lors de manifestations, durant les week-ends et les jours fériés.
261	5004	318	Augmentation liée aux taxes poids lourds et impôts sur les véhicules du service, et budgétisation de mandats conceptuels relatifs à la revalorisation des espaces verts.
262	5004	351	Ajustement à la hausse des frais de destruction des résidus imputrescibles.
263	5005	310	Remise d'un livre à chaque nouveau-né en ville de Genève dont les parents sont domiciliés en ville de Genève, non reconduite en 2002.
264	5006	366	Adaptation de la participation de la Ville de Genève aux frais d'obsèques gratuites selon l'article 13 du règlement des cimetières et du crématoire de la Ville de Genève.
265	500700	311	Ajustement à la hausse due principalement à l'achat de matériel destiné à l'atelier informatique pour personnes âgées et handicapées, et à la création d'une nouvelle cellule «Aînés et nouvelles technologies».
266	500700	314	Augmentation des contrats de nettoyage liée à la mise à disposition de nouveaux locaux aux centres d'action social et de santé (CASS).
267	500700	351	Les enquêtes effectuées et refacturées auparavant par l'Office cantonal des personnes âgées pour l'octroi et le maintien des allocations sociales sont désormais assurées par le Service social de la Ville de Genève.
268	500700	365	Diminution principalement due à la suppression de la subvention à l'Association des aides-ménagères à domicile.
269	500700	366	Augmentation des subventions «Actions sociales exclusion» et «Organisation d'excursions et de vacances pour bénéficiaires». D'autre part, introduction au budget d'une nouvelle subvention «Aînés et nouvelles technologies».
270	500700	434	Transfert partiel du groupe 436 dans le groupe 434 et estimation à la hausse de la participation financière des bénéficiaires aux séjours de vacances, excursions et autres manifestations organisées par le service.
271	500700	436	Transfert partiel du groupe 436 dans le groupe 434, relatif à la

			participation financière des bénéficiaires aux séjours de vacances, excursions et autres manifestations organisées par le service.
272	5008	311	Estimation à la hausse relative aux machines, appareils et équipements spécifiques des centres de loisirs, des auberges de jeunesse, de la Résidence Voltaire et des locaux en gestion accompagnée.
273	5008	316	Nouvelles locations prévisibles, relatives aux arcades ou locaux en gestion accompagnée.
274	5008	317	Indemnités et frais de déplacements non prévus au budget 2001.
275	5008	318	Augmentation relative à de nouvelles animations dans le cadre des Fêtes de Genève et du 400 ^e anniversaire de l'Escalade. D'autre part ajustement à la hausse des frais de téléphones du service.
276	5008	364	Augmentation de la subvention octroyée à «Noctambus» et comptabilisation des affichages par la Société générale d'affichage (Noctambus) compensée par des recettes complémentaires de perception de taxes sur le domaine public.
277	5008	365	Ecarts principalement dus à l'augmentation des subventions suivantes: «Diverses organisations activités jeunesse», «Association Le Chalet», «Centres aérés divers» et «Centres de loisirs». D'autre part, introduction d'une nouvelle subvention «Copyart».
278	5008	423	Transfert des recettes provenant du loyer de la résidence Le Voltaire du groupe 423 au groupe 427.
279	5008	427	Transfert des recettes provenant du loyer de la résidence Le Voltaire du groupe 423 au groupe 427; d'autre part, transfert de certaines mises à disposition de locaux gratuits à des tiers de la cellule 500300.
280	5008	436	Refacturation des frais de téléphones des maisons de quartier de Saint-Jean et de Plainpalais.
281	5008	451	Participation de l'Etat aux frais des promotions citoyennes. Lors du transfert en 2001 de certaines activités du Service des écoles (500300) à la Délégation à la jeunesse, ce montant a été oublié.

Comparaison avec le budget 2001 et les comptes 2000
Charges (tableaux N° 4 et 5)

La structure des charges qui apparaissent au budget de fonctionnement évolue globalement comme suit entre les comptes 2000, le budget 2001 et le projet de budget 2002:

	(en millions de francs)				
	PB 2002	B 2001	C 2000	Ecart PB-B	Ecart PB-C
Charges de fonctionnement directes	789,0	770,1	710,2	19,0	78,8
Amortissements	140,7	117,6	60,5	23,1	80,2
Total des charges nettes	929,7	887,7	770,7	42,1	159,0

Globalement, les charges nettes du projet de budget 2002 progressent de 42,1 millions par rapport au budget 2001, et de 159 millions par rapport aux comptes 2000.

L'évolution des charges, classées par nature, entre les comptes 2000, le budget 2001 et le projet de budget 2002, s'explique comme suit:

Chapitre 30: Charges de personnel (+ 22,3 millions; + 7,0%)

Les charges de personnel augmentent de 22,3 millions de francs (+ 7,0%) par rapport au budget voté 2001, et de 47,1 millions de francs (+ 16,0%) par rapport aux comptes 2000.

L'augmentation importante par rapport aux comptes 2000 est imputable en majeure partie au déblocage des mécanismes salariaux, qui jouent en plein dès l'exercice 2001. La part d'évolution des charges relatives au coût de la vie s'élève à + 1,6% pour 2001 et à + 1,7% pour 2002. (A noter que l'indexation des salaires à l'évolution du coût de la vie n'a jamais été supprimée, y compris lors de la période de gel des mécanismes salariaux.) La réintroduction des annuités automatiques (ordinaires et extraordinaires) représentent 2,5% de la masse salariale annuelle en 2001 et en 2002, sans compter l'impact du rattrapage des cotisations de la Caisse d'assurance du personnel (plus de 2% de la masse salariale)

Par ailleurs, 2001 sera marquée comme étant l'année de la régularisation des «faux temporaires». En effet, depuis plusieurs années, des employés de la Ville de Genève travaillaient sous contrat temporaire alors que la durée de leur mandat au sein de la Ville s'apparentait plus à un contrat de durée indéterminée. Ces cas-là voient leur situation contractuelle se régulariser.

Dès 2002, une enveloppe spécifique de 2 millions est consacrée à la politique de mobilité ainsi qu'aux mesures favorisant les retraites anticipées (PLEND). Auparavant, le financement de ces mesures se faisait par prélèvement linéaire sur la masse salariale à la disposition des services.

Au chapitre des économies, il est à relever que le Conseil administratif désire maintenir la pression sur l'évolution des charges de personnel en continuant à geler au projet de budget 2002 l'équivalent de 50% des postes vacants. Ce qui représente une économie de 7 millions de francs sur la masse salariale 2002.

Les groupes de charges de personnel qui ont évolué de manière significative entre les comptes 2000, le budget 2001 et le projet de budget 2002 sont les suivants:

Groupe de charge	(en millions de francs)				
	Comptes	Budget	PB 2002	Ecart	Ecart

	2000	2001		Comptes– PB	Budget– PB
Traitements réguliers	181,6	200,3	218,5	+ 39,9	+ 18,2
Traitements temporaires	19,2	10,3	7,2	- 12,0	- 3,1
Prime de fidélité	16,2	17,4	18,5	+ 2,3	+ 1,1
Service supplémentaire (indemnité)	1,2	0,8	1,4	+ 0,2	+ 0,6
Indemnités de nuisances	4,2	4,6	4,1	- 0,1	- 0,5

Chapitre 31: Biens, services et marchandises (+ 2,1 millions; + 1,4%)

L'évolution de ce chapitre par rapport au budget 2001 est relativement faible (+ 2,1 millions; + 1,4%) et est inférieure à la progression du coût de la vie 2001 (+ 1,7%).

Par contre, l'évolution par rapport aux comptes 2000 (+ 23,8 millions; + 18,9%) est importante.

Ces écarts s'expliquent principalement par l'évolution des groupes suivants:

(en millions de francs)

Groupe	Comptes 2000	Budget 2001	PB 2002	Ecart Comptes– PB	Ecart Budget– PB
Entretien des immeubles	37,2	51,1	51,4	+ 14,2	+ 0,3
Honoraires et prestations de tiers	28,4	32,7	32,6	+ 4,2	- 0,1

A noter la volonté du Conseil administratif au niveau de l'élaboration du projet de budget 2002 (valable aussi pour le 20^e PFQ 2002-2005) de n'ajuster ce chapitre, par rapport au budget 2001, qu'à concurrence de l'évolution du coût de la vie et à la condition que ce chapitre ne dépasse pas 150 millions en 2002. Avec 149,7 millions au projet de budget 2002, l'objectif est atteint.

Chapitre 32: Intérêts passifs (- 5,8 millions; - 6,9%)

Ce chapitre prévoit une diminution de charges substantielle de 5,8 millions par rapport au budget 2001 et de 9,8 millions (soit - 11,1%) par rapport aux comptes 2000.

Grâce à une gestion rigoureuse, à la recherche des meilleures conditions d'emprunts et à l'utilisation des possibilités offertes par les instruments financiers dérivés, nous arrivons à gérer l'ensemble du portefeuille de la dette de manière proactive dans un cadre et à but de protection exclusivement.

Par ailleurs, la volonté clairement affichée du Conseil administratif et du Conseil municipal en faveur d'un désendettement de la Ville de Genève renforce la maîtrise de l'évolution des intérêts passifs par une augmentation prévisionnelle de l'autofinancement et, par là, une diminution du renouvellement des emprunts.

En représentant plus de 200% de l'ensemble de nos revenus de fonctionnement (valeur à fin 2000), notre stock de dette est malheureusement trop élevé pour être considéré comme sain par les organismes de notation tels que Standard & Poors. Pour

arriver à ce niveau d'emprunt recommandable, nous devrions tendre vers un palier qui ne devrait pas excéder 100% de nos revenus de fonctionnement annuels.

A noter que le taux d'intérêt moyen du portefeuille de la dette se situe en 2002 en dessous de 4,5%. Grâce à la gestion susmentionnée, nous pouvons garantir aujourd'hui un maintien, voire une diminution du niveau du taux moyen jusqu'en 2005 (utilisation des «futures»).

Chapitre 33: Pertes sur débiteurs (- 0,2 million; - 1,0%)

Après la réduction drastique (- 18,5 millions) des pertes sur débiteurs prévisionnelles portées au budget 2001 par rapport aux comptes 1999, nous stabilisons celles-ci en 2002 autour de 21 millions pour l'ensemble de la Ville de Genève. Sur cette somme, il faut préciser que nous continuons à budgétiser les «pertes sur débiteurs impôts» à hauteur de 3% des rentrées fiscales prévisionnelles «personnes physiques» et «personnes morales».

Chapitre 34: Contribution à d'autres collectivités (+ 0,1 million; + 0,8%)

La rétrocession des impôts aux communes frontalières n'évolue que très légèrement.

Chapitre 35: Dédommagement à des collectivités publiques (- 9,5 millions; -19,4%)

Le Conseil administratif a décidé de supprimer unilatéralement la charge relative aux frais de police dès 2002, soit une économie potentielle pour la Ville de Genève de 12 millions de francs. Pour rappel, ces frais nous sont facturés par le Canton à titre de participation de la Ville de Genève aux prestations de police cantonale sur son territoire. Historiquement, le Canton rétrocède une partie de la taxe sur les carburants à la Ville de Genève afin d'aider cette dernière au financement et à l'entretien des artères municipales ayant un caractère de routes cantonales. Cette participation est grosso modo toujours égale aux frais de police qui nous sont facturés, avec un léger boni en faveur de la Ville de Genève.

Par ailleurs, l'augmentation prévisionnelle des centimes additionnels entraîne un accroissement prévisionnel des frais de perception cantonaux de ceux-ci à hauteur de 0,9 million de francs par rapport aux comptes et de 3,5 millions par rapport au budget.

Les frais de levée des résidus ménagers augmentent de 0,7 million par rapport au budget 2001 et de 2,5 millions par rapport aux comptes.

Les frais de participation communale de la Ville de Genève aux activités parascolaires progressent de 0,7 million de budget à budget, et de 1,1 million par rapport aux comptes.

Chapitre 36: Subventions et allocations (+ 10,0 millions; + 7,3%)

Les subventions accordées par la Ville de Genève progressent de 10 millions par rapport au budget 2001, et de 22,5 millions par rapport aux comptes, soit + 18,2 %.

Les plus fortes progressions concernent les institutions privées. Dans ce groupe, les domaines de la prévoyance sociale et de la culture sont à l'origine des plus fortes progressions. Respectivement + 6,3 millions et + 6,3 millions par rapport aux comptes, et + 4,1 millions et + 3,3 millions par rapport au budget 2001.

Le détail des subventions prévues est indiqué dans les pages jaunes du projet de budget 2002.

Chapitre 33: Amortissements ordinaires et complémentaires (+ 23,1 millions; + 19,6%)

Cette progression par rapport au budget 2001 s'explique par l'augmentation des amortissements complémentaires, qui passent de 57,0 millions en 2001 à 80,0 millions en 2002.

Par rapport aux comptes, la progression est encore plus significative (+ 80,2 millions), car le recours aux amortissements complémentaires a débuté en 2001.

Les amortissements complémentaires permettent, en accord avec le Département de l'intérieur, d'améliorer considérablement l'autofinancement, d'une part, et, d'autre part, d'éviter des surprises lors des boucllements de crédits extraordinaires qui auraient accumulés des dépassements entre les dépenses effectives et les annuités d'amortissements réglementaires, et qui devraient être amorties sur une période courte. Avant l'échéance légale correspondant au nombre d'annuités votées (par exemple 5 annuités de 2002 à 2006).

Revenus (tableaux N° 1)

La structure des revenus qui apparaissent au budget de fonctionnement évolue globalement comme suit entre les comptes 2000, le budget 2001 et le projet de budget 2002:

	<i>(en millions de francs)</i>				
	<i>PB 2002</i>	<i>B 2001</i>	<i>C 2000</i>	<i>Ecart PB-B</i>	<i>Ecart PB-C</i>
Revenus nets de fonctionnement	933,7	893,1	858,3	40,7	75,4

Globalement, les revenus nets du projet de budget 2002 progressent de 40,7 millions par rapport au budget 2001 et de 75,4 millions par rapport aux comptes 2000.

L'évolution des revenus, classées par nature, entre les comptes 2000, le budget 2001 et le projet de budget 2002, s'explique comme suit:

Chapitre 40: Impôts (+ 40,0 millions; + 5,8%)

Ce chapitre progresse substantiellement, que ce soit par rapport au budget 2001 (+ 40,0 millions; + 5,8%) ou par rapport aux comptes 2000 (+ 71,2 millions; + 10,7%). Cette évolution favorable est essentiellement le fait des personnes physiques, qui progressent de respectivement 23,9 millions (+ 5,0%) et de 65,4 millions (+ 15,0%). Les personnes morales progressent de 5,1 millions (+ 3,9%) par rapport au budget et de 3,9 millions (+ 3,0%) par rapport aux comptes.

La taxe professionnelle communale progresse légèrement par rapport aux précédents comptes, c'est-à-dire de 0,9 million (+ 1,0%), et de 8,8 millions (+ 11,3%) par rapport au budget 2001.

Pour rappel, l'évolution des centimes additionnels des personnes physiques bénéficie de trois facteurs favorables depuis l'année 2000. Premièrement, le Canton de Genève voit les fruits de sa politique de réorganisation interne au sein de l'administration fiscale, se traduisant par une augmentation de la productivité et par un meilleur suivi des contribuables. Deuxièmement, par l'introduction du nouveau système de taxation, qui passe ainsi du *praenumerando* au *postnumerando*. Ce qui précède provoque un relèvement de l'assiette fiscale de référence qui passe de N -1 à N. Et troisièmement, la conjoncture économique favorable au niveau de la croissance et au niveau du plein emploi.

Au niveau des prévisions, nous suivons les recommandations du Département des finances du Canton (progression de 18,7% des revenus des personnes physiques sur la base des comptes 1999, en prévision du budget 2001 (cf. lettre de Mme Calmy-Rey du 4 septembre 2000), ainsi que celles du groupe de perspectives économiques dont la Ville de Genève fait partie. Evolution prévisionnelle calculée à partir des taux d'inflation et de croissance nationale (PIB) retenus par le groupe. Ces taux de progression font référence dans l'attente des prévisions communiquées par Mme Calmy-Rey au mois de septembre de chaque année. Ces dernières prévisions sont plus précises, car elles intègrent dans leur modèle, en plus des éléments macro-économiques, des éléments de progression purement fiscaux non portés à la connaissance du groupe de perspectives économiques.

Chapitre 42: Revenus des biens (+ 1,8 million; + 1,4%)

Ce chapitre progresse de 1,8 million par rapport au budget 2001, soit + 1,4%, et de 5,2 millions (+ 4.3%) par rapport aux comptes 2000.

La progression la plus significative provient des revenus des immeubles du patrimoine administratif (+ 3,2 millions par rapport au budget 2001 et + 5,3 millions par rapport aux comptes 2000). Ces progressions sont essentiellement le fait de l'application des directives (cf. loi sur la gestion administrative de l'Etat applicable aux communes genevoises) en matière de comptabilisation des prestations en nature offertes par la Ville de Genève. Les contreparties de ces progressions sont comptabilisées dans les charges de subventions de la Ville de Genève.

A noter une baisse substantielle prévisionnelle des participations permanentes du patrimoine administratif (groupe 426), de 2,8 millions par rapport au budget 2001 et de 1,9 million par rapport aux comptes 2000. Cette diminution est due au dividende sur les actions de la Banque cantonale de Genève (BCGe) que la Ville de Genève ne prévoit pas de percevoir en 2002, étant donné la réorganisation en cours de ladite banque.

Chapitre 43: Revenus divers (- 1,3 million; - 2,9%)

Les revenus des biens régressent de 1,3 million par rapport au budget 2001 (- 2,9%), mais augmentent par contre de 1,3 million par rapport aux comptes.

Les groupes à l'origine de ces diminutions prévisionnelles sont ceux relatifs aux dédommagements de tiers (groupe 436) et aux prestations du personnel pour des

investissements (groupe 438). En effet, ces groupes budgétaires ont une nature difficilement prévisible étant donné leur volatilité.

Les interventions du Service d'incendie et de secours contribuent quant à elles à améliorer ce chapitre de 0,6 million tant par rapport au budget qu'aux comptes.

Chapitre 44: Parts et contributions (- 0,1 million; - 7,0%)

Cette diminution par rapport au budget 2001 est négligeable. Elle l'est encore plus par rapport aux comptes 2000, car l'écart est de + 0,02 million.

La diminution est essentiellement le fait de deux recettes cantonales. La première concerne la part de la Ville de Genève aux ventes à la criée et la deuxième part aux impôts spéciaux (impôt sur les bénéfices d'aliénation et de remises de commerces, impôt sur les bénéfices immobiliers).

Chapitre 45: Dédommagement de collectivités publiques (+ 0,2 million; + 0,7%)

Ce chapitre enregistre une légère progression par rapport au budget (+ 0,2 million), essentiellement dû aux dédommagements que les communes genevoises versent au service des bibliothèques municipales pour les prestations «Bibliobus».

Une légère régression par rapport aux comptes (- 0,1 million) est néanmoins prévue.

Chapitre 46: Subventions acquises (+ 0,1 million; + 4,7%)

Les subventions acquises ne progressent guère par rapport au budget 2001, et n'appellent de ce fait pas de commentaires particuliers. Cependant, celles-ci régressent de près de 2,0 millions par rapport aux comptes 2000. Pour environ la moitié, cette diminution est due à des subventions versées par des tiers, notamment au domaine de la petite enfance, et, pour l'autre moitié, à des versements du Fonds d'équipements communal. L'un et l'autre de ces versements sont de nature aléatoire et ponctuelle, ce qui explique, selon le principe de prudence, qu'ils ne sont pas budgétisés.

B. Budget d'investissements et financement

1. Investissements

En 2002, l'effort devrait porter principalement sur les types d'investissements suivants (investissements bruts):

1.	Aménagement du domaine public	28%
2.	Les écoles	7%
3.	Le logement	16%
4.	La culture et les loisirs	9%
5.	L'hygiène et la salubrité publique	11%

Ces cinq chapitres représentent à eux seuls 71% des charges d'investissements brutes prévues l'an prochain.

2. Financement

Le financement du programme d'investissements 2002 est largement expliqué au chapitre III «Politique du Conseil administratif en 2002».

Le tableau présenté ci-après permet de comparer, par rapport au Budget 2001, le mode de financement des investissements.

	(en millions de francs)	
	<i>PB 2002</i>	<i>Budget 2001</i>
Investissements nets	104	122
Autofinancement	145	123
Excédent d'autofinancement	41	1
Autofinancement en %	139,4	100,8

Le taux d'autofinancement prévisionnel des investissements pour 2002 est de 139,4%.

Les investissements programmés pour 2001 et 2002 se répartissent comme suit:

	(en millions de francs)			
	2002		2001	
	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>
Patrimoine financier	19	18,3	18	14,8
Patrimoine administratif	85	81,7	104	85,2
Total	104	100,0	122	100,0

V. PROJETS D'ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté 1. — Budget administratif et mode de financement

Article premier. — Budget de fonctionnement

	<i>Fr.</i>
Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1 010 773 156
sous déduction des imputations internes de	<u>81 071 040</u>
soit un total des charges nettes de	929 702 040
et les revenus à	1 014 816 476
sous déduction des imputations internes de	<u>81 071 040</u>

soit un total de revenus nets de

933 745 436

L'excédent de revenus présumé s'élève à 4 043 320 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	90 310 224
recettes	<u>5 573 000</u>
investissements nets	84 737 224
b) patrimoine financier	
dépenses	19 397 776
recettes	<u>0</u>
investissements nets	19 397 776
c) total	
dépenses	109 708 000
recettes	<u>5 573 000</u>
investissements nets	104 135 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

	Fr.	Fr.
a) patrimoine administratif		
investissements nets		84 737 224
amortissements ordinaires	60 457 565	
amortissements complémentaires	80 000 000	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>4 043 320</u>	
autofinancement		<u>144 500 885</u>
excédent de financement		59 763 661
b) patrimoine financier		
investissements nets		19 397 776
amortissements (autofinancement)		<u>200 155</u>
insuffisance de financement		19 197 621
c) total		
investissements nets		104 135 000
amortissements ordinaires	60 657 720	
amortissements complémentaires	80 000 000	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>4 043 320</u>	
autofinancement		<u>144 701 040</u>
excédent de financement		40 566 040

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à
correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Fr.

4 043 320

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté 2. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2002, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2002 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2002.

Arrêté 3. – Emprunts

Article premier

Le Conseil administratif est autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 2

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2002, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.